



Arsea Association Régionale Spécialisée
d'Action Sociale, d'Éducation et d'Animation

Mission reconnue d'utilité publique

→ *Protection de l'enfance*

Handicap

Développement social

PROJET D'ETABLISSEMENT 2016 – 2020

Centre Educatif Renforcé du Val de Villé

13 route des Crêtes

67200 URBEIS

Tél : 03.88.57.39.39

Mail : accueil.cerclimont@arsea.fr

**Une place pour chacun
Un projet pour tous**

ARSEA Siège et Direction Générale
204, avenue de Colmar BP 10922
67029 STRASBOURG – Cedex 1
Tél. 03 88 43 02 50 - Fax 03 88 43 02 51
accueil.direction@arsea.fr
www.arsea.fr

Projet d'établissement du CER le Val de Villé

PLAN :

<u>Introduction</u>	p.05
I / L'identité de l'établissement, sa place dans l'association et les missions poursuivies	p.06
1. Présentation de l'organisme gestionnaire : ARSEA	p.08
2. Les caractéristiques du CER	p.10
3. Le cadre juridique et règlementaire	p.11
4. Les missions imparties	p.13
II / La population bénéficiaire	p.16
1. Profil des personnes accueillies, problématiques et évolutions	p.16
2. Contexte familial	p.18
3. Les évolutions probables impactant le profil du public	p.19
4. Les besoins des usagers et leurs évolutions	p.19
III / Les objectifs principaux et leurs critères d'évaluation	p.21
1. Positiver la rupture	p.21
2. Accompagner l'usager dans sa construction identitaire et sa remobilisation	p.22
3. Générer un processus de socialisation et des capacités à se projeter	p.24
4. Rétablir et soutenir les liens familiaux	p.25
IV / L'offre de service et son organisation articulée aux objectifs opérationnels	p.27
1. Le cadre de vie et les modalités d'accompagnement	p.27
a) L'habitat : lieux consacrés à l'hébergement sources de repères.....	p.27
b) La dimension collective de l'accompagnement au service du projet individuel	p.28



c) La programmation socio-éducative : des activités sportives et culturelles	p.29
d) La scolarité et l'orientation professionnelle	p.33
e) Les séjours de rupture	p.34
f) Instances d'expression.....	p.35
2. Un projet personnalisé co-construit respectueux des droits de l'utilisateur appuyé par une équipe pluridisciplinaire	p.37
a) Les principes de l'action	p.37
b) L'admission	p.38
c) L'accueil	p.38
d) Le DIPC et le référent	p.39
e) L'équipe pluridisciplinaire	p.40
3. Un parcours interne ouvert sur l'extérieur	p.43
4. Un partenariat au service du projet des usagers	p.48
V / Les principes et références théoriques auxquels se réfère l'établissement	p.50
1. Les principes généraux	p.50
2. Les références théoriques	p.51
VI / Les ressources et moyens de l'établissement.....	p.53
1. Les ressources humaines	p.53
a) L'encadrement	p.53
b) L'équipe des travailleurs sociaux	p.54
c) Le personnel administratif	p.55
2. Les moyens logistiques	p.56
a) La restauration, la lingerie, l'entretien des locaux et des abords	p.56
b) Le parc de véhicules	p.56
c) Le parc informatique, les outils administratifs	p.56
d) Les équipements liés au programme : sport activités de loisirs et culturels, soins, rééducation....	p.57
e) Le budget et suivi	p.58

VII / La démarche d'amélioration continue de la qualité, plan d'action p.59

1. Les évaluations p.59
 - a) Les différents types d'évaluations p.59
 - b) La construction d'indicateurs de résultats et améliorations de l'individualisation p.59
2. Les outils de la loi 2002 et l'effectivité des droits..... p.60
 - a) Sécurité, intégrité intimité p.60
 - b) Accès aux soins et à la santé p.61
 - c) Droit à la confidentialité p.61
 - d) Droit à la pratique religieuse p.61
 - e) La continuité de la prise en charge p.61
3. La lutte contre la maltraitance p.62
 - a) Principes généraux p.62
 - b) Le Protocole de signalement p.63
- 4.. Les objectifs d'évolution, tableau p.64

Conclusion p.65**Annexes : p.66**

- Tableaux de mise en œuvre des préconisations des audits des 2 CER
- Procédure fugue – CER du Climont
- Organigramme
- Organisation de la semaine du service CER KREUZWEG
- Processus Admission
- Plans du CER Climont
- Plans du CER Kreuzweg

INTRODUCTION

Le projet d'établissement est construit à partir de la réalité des deux sites Kreuzweg et Climont qui composent le CER du VAL DE VILLE.

Les équipes du Kreuzweg et du Climont ont participé à ce travail de réflexion ainsi que les usagers présents, sur l'année civile 2015 pour le Climont et la 14ème et 15ème session pour le Kreuzweg.

Les 2 sites ont chacun une habilitation : Le Kreuzweg bénéficie d'une convention ASE et d'une habilitation PJJ. Il fonctionne par session de 5 mois, durée du placement qui n'est pas renouvelable, le site est ouvert 310 jours par an. Le Climont bénéficie d'une habilitation PJJ, fonctionne sur le mode de la file active, pour des placements de 5 à 6 mois renouvelables une fois. L'établissement est ouvert 365 jours par an.

Dans la perspective d'une mutualisation des moyens, la mise en œuvre de projets transversaux, d'un développement de la qualité et de l'offre de prestations, les 2 CER ont été regroupés à partir du 1^{er} janvier 2015 pour former un seul établissement « Le CER Val de Villé. »

Le CER accueille 14 adolescents âgés de 13 à 17 ans sur 2 sites. Sa mission essentielle peut se résumer ainsi : rupture, observation, orientation, individualisation des parcours, pour une plus grande autonomie et émancipation des adolescents ayant été orientés vers le CER.

Le projet d'établissement tel que nous l'avons élaboré est conçu comme un élément fédérateur facilitant la mobilité du personnel, la mutualisation des compétences et des savoirs, d'élargir la réflexion d'équipe par des points de vue différents. Le projet devrait permettre que se poursuive le travail autour de l'harmonisation des outils relatifs à la loi du 2 janvier 2002, de rapprocher les critères d'admission afin d'intégrer les jeunes au Climont par « grappe » afin d'améliorer la dynamique et cohésion du groupe pour en faire un véritable élément d'évolution personnelle.

Le travail que nous avons entrepris, fondé sur l'échange et le dialogue a permis de mettre en lumière un socle commun de principes et de pratiques qui sont à la base de ce projet d'établissement établi pour 5 ans (2016 – 2020).

Le projet d'établissement que nous avons élaboré en équipe, découle **des missions** qui nous ont été imparties par l'autorité publique, à travers les textes législatifs et réglementaires et de celles déclinés par l'ARSEA dans son projet associatif.

Les **objectifs principaux** ont été définis à partir de nos missions, ils sont interactifs et mis en œuvre dans le respect des droits des usagers et en cohérence avec **le projet personnalisé**. Des critères d'évaluation permettent d'en mesurer l'efficacité.

L'offre de services qui est proposée s'articule autour des 4 objectifs principaux, et donne corps à nos **objectifs opérationnels** qui viennent étayer la problématique générale.

La mise en œuvre de notre offre de prestations ne peut avoir lieu que grâce à des **ressources** : moyens humains, logistiques et financiers.

Ce projet est inscrit dans une démarche **d'amélioration continue de la qualité** il est construit à partir d'objectifs fondateurs et évaluables.

Comme tout projet il a une part d'utopie qui se conjugue avec la réalité des faits, il est nourri d'une volonté de **tracer une voie** avec l'adolescent lui ouvrant un avenir.

I. L'IDENTITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT, SA PLACE DANS L'ASSOCIATION ET LES MISSIONS POURSUIVIES

Identification de l'établissement

• Coordonnées : Centre Éducatif Renforcé « Val de Villé » 13 route des Crêtes 67 200

URBEIS / téléphone : 03 88 57 39 39 – fax : 03 88 57 39 79 / mail :

accueil.cerclimont@arsea.fr

• Date d'ouverture : A Définir avec les autorités administratives

• N° FINESS : 775 641 830 00663

(nous préconisons de conserver celui du CER du Climont adresse administrative du CER Val de Villé)

• Gestionnaire : ARSEA siège : 204, avenue de Colmar – 67000 STRASBOURG ; Registre des associations Volume 17, Folio n°117. Mission reconnue d'utilité publique.

Président : Dr Materne ANDRES

Directeur Général : Mr René BANDOL

Directeur de l'établissement : Mr Serge ANSTETT

• Autorisations :

CER Climont : 22 octobre 2009, pour 6 à 8 garçons âgés de 13 à 18 ans

CER Kreuzweg 11 septembre 2009, pour 7 places pour mineurs de 13 à 17 ans confiés sur la base de l'ordonnance du 2.2.1945 et des articles 375-1 à 375-9 du Code Civil (par extension du Château d'Angleterre)

• Habilitations PJJ :

CER Climont : 23 février 2009. *Renouvellement en cours*

CER Kreuzweg : 3 mars 2011 pour recevoir 7 mineurs de 13 à 17 ans confiés sur la base de l'ordonnance du 2.2.1945 et des articles 375-1 à 375-9 du Code Civil

• Financement : Protection Judiciaire de la Jeunesse

• Mode de tarification : Prix de Journées.

Conventions : *Conseil Général, Protection Judiciaire de la Jeunesse.*

Budget : Budget unique déposé pour 2016 et à la demande de la PJJ scission des 2 budgets. Montant global demandé pour 2016 : 1 979 336 €

1. Présentation de l'organisme gestionnaire :

Association Régionale Spécialisée d'Action Sociale, d'Education et d'Animation : l'ARSEA.

L'association a son siège au 204, avenue de Colmar à STRASBOURG ; elle est présidée par le Dr Materne ANDRES et dirigée par M. René BANDOL, directeur général.

Créée le 6 mars 1946 par décret ministériel, il lui a été confié une mission de service public avec mandat d'apporter une aide de technique au secteur naissant «de l'enfance inadaptée» chargée de créer et de gérer des établissements pour répondre aux besoins socio-éducatifs et pédagogiques d'une jeunesse en difficultés et à l'abandon au sortir de la guerre.

Fidèle à l'esprit des fondateurs, elle s'est constamment adaptée aux politiques publiques en matière sociale et médico-sociale. Elle a développé des actions en direction des personnes en situation de handicap (1960) et en direction des personnes en difficultés sociales (1980).

Depuis 1991 la mission de l'association est reconnue d'utilité publique.

Les valeurs qui soutiennent les engagements de l'ARSEA sont au service d'une **mission d'intérêt général** visant à la protection des personnes fragilisées, vulnérables, dépendantes qui nécessitent un accompagnement personnalisé conduisant à leur émancipation personnelle et citoyenne.

Elles s'inscrivent dans une longue tradition humaniste rhénane à l'écoute et au service de la personne, dans le respect de sa dignité et le souci de son épanouissement.

Elles s'articulent autour :

- Du respect des droits, de la singularité et de la dignité de toute personne humaine,
- De l'attachement à l'article 1 de la constitution « la France est une république indivisible, laïque, démocratique et sociale... Elle respecte toutes les croyances »
- De l'écoute et du dialogue pour des interventions portées par un esprit d'ouverture, et de tolérance,
- Du refus de toute ségrégation associée à la volonté d'émancipation et d'inclusion sociale.

L'ARSEA **s'engage** concrètement à garantir et protéger les libertés et droits fondamentaux des usagers à travers une exigence et une ambition qui la conduise à :

- Lutter contre toutes les formes de discrimination
- Défendre une vision du monde humaniste et solidaire

- Diffuser et mettre en œuvre une culture de la bientraitance
- Personnaliser une offre de qualité fondée sur la diversité des expériences
- Rester ouvert à la recherche, à l'innovation au regard de l'évolution des usagers
- Initier des partenariats pour favoriser des logiques de parcours et des démarches d'empowerment
- Promouvoir un management fondé sur le respect le dialogue et la responsabilité.

L'ARSEA forte de plus de 1100 salariés, accompagne chaque année près de 11 000 bénéficiaires, à travers la gestion de 40 établissements regroupée par secteur d'activité **en 3 pôles d'actions** :

- Pôle Protection de l'Enfance : Accompagnement des jeunes en difficultés psychosociales
- Pôle Handicap : Actions diversifiées en direction de personnes en situation de handicap
- Pôle Développement Social : Prise-en compte d'adultes en pluri-difficultés et de seniors.

Dans son **Projet 2015 -2019**, l'association a retenu **quatre axes de réflexion et d'action** :

- Poursuivre un développement pertinent et maîtrisé,
- Rechercher la cohérence et l'efficacité de l'action associative,
- Dynamiser la politique de communication à l'interne et à l'externe,
- Apporter des réponses territorialisées par l'ouverture partenariale sur et à la région Grand-Est.

Représentant de la société civile, l'ARSEA, dans une continuité historique, se positionne par ses engagements comme acteur des politiques publiques en matière sociale et médico-sociale.

Dans cet esprit, l'ARSEA s'est fixée **un impératif** qui fédère ses membres et souligne ses finalités :

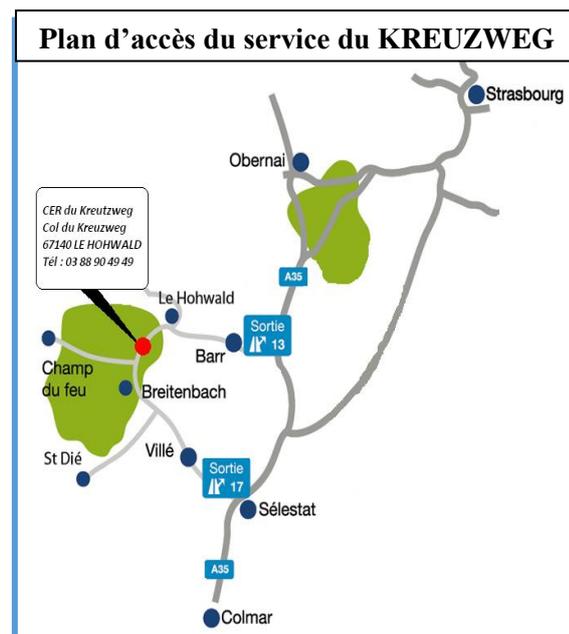
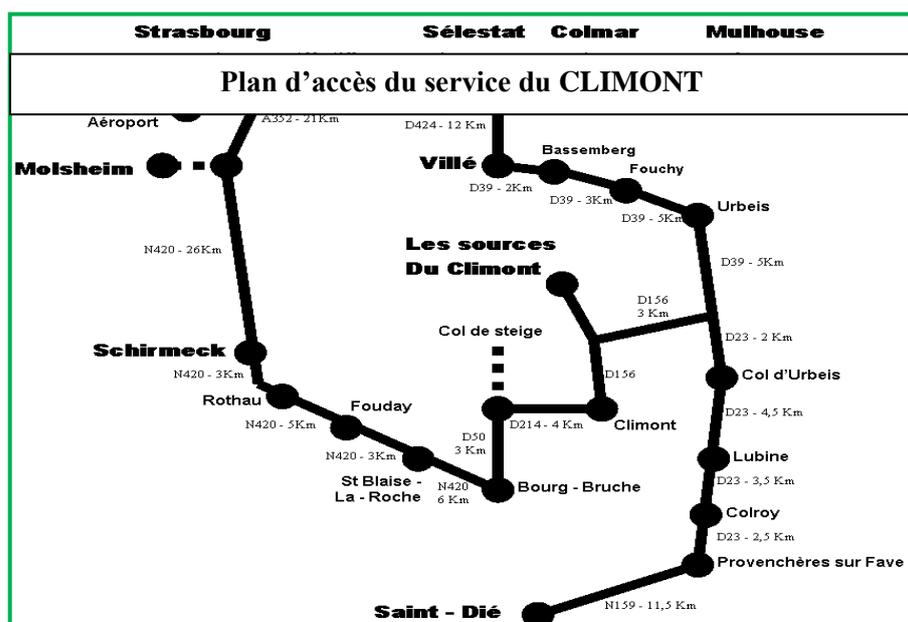
Une place pour chacun ... Un projet pour tous ...

2. Les caractéristiques du CER

a) Localisation, zone d'intervention

Les 2 sites du CER sont situés dans la montagne vosgienne, le premier dans la commune d'URBEIS et le second dans le HOHWALD, 15km les séparent. Cette position géographique, loin des grandes agglomérations, constitue une grande rupture pour les jeunes et répond aux besoins du dispositif.

L'adresse de la structure, issue du regroupement des deux CER, se situera au Climont Commune d'Urbeis. En effet, ce service fonctionnant en file active, ouvert tout au long de l'année est toujours joignable par les partenaires. Il permet par ailleurs d'accueillir les réunions de l'équipe de direction et le cas échéant des assemblées plénières de l'ensemble des salariés. Le directeur y aura son bureau.



b) Bref historique des deux sites

Au départ il s'agit de deux CER indépendants qui ont été repris par l'ARSEA. Les mineurs sont placés en exécution d'une décision prise dans le cadre de l'ordonnance du 2 février 1945 et de l'article 375 de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Dès l'origine le placement a pour objectif un travail dans la durée avec le mineur pour lui permettre d'infléchir sa personnalité pour une évolution personnelle, tant sur le plan psychologique que familial et social.



1. « Les sources du Climont »

Le CER est issu d'une unité de vie gérée par l'association « Cheval pour Tous » créée au début des années 90 qui a eu une histoire judiciaire mouvementée. Son public était composé de mineurs délinquants. Le but de ses actions était l'insertion sociale des jeunes, le support du projet basé sur l'équitation. Après sa fermeture il a été repris et géré par l'association Les Sources du Climont et en 2010 cette petite association a choisi de rejoindre l'ARSEA qui en a assuré la gestion définitive à compter du 1^{er} janvier 2011.

2. Le Kreuzweg

Le Centre Educatif Renforcé du Kreuzweg a été créé en 2001 par l'association « CER de l'III », fermé en 2008 suite à une liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. C'est à la demande des autorités de tarification que l'ARSEA a repris la gestion de l'établissement. Ainsi, le 11 septembre 2009, l'ARSEA est autorisée à créer le CER Kreuzweg par extension de l'Etablissement Educatif et Pédagogique « Le Château d'Angleterre », situé à Bischheim. Cette annexion du CER au Château d'Angleterre, explique la double habilitation de l'établissement. La première session a eu lieu en décembre 2009.

3. Le cadre juridique et réglementaire

Ce projet d'établissement s'inscrit dans le cadre légal et réglementaire régissant la prise en charge des mineurs délinquants.

a) Un cadre législatif

– **L'ordonnance du 2 février 1945** : l'ordonnance N°45-174 du 2 février 1945 relative à la délinquance juvénile est le texte fondateur de la justice des mineurs. Cette disposition repose sur 3 principes qui sont :

- *La primauté de l'éducatif* : à travers son article 2, l'ordonnance de 45 réaffirme la prééminence des mesures de protection et d'éducation au détriment de l'incarcération,
- *La spécialisation des juridictions des mineurs* : elle instaure le traitement des situations de délinquance juvénile par une juridiction spécialisée. Ainsi furent créés les juges des enfants, le tribunal pour mineurs et la cour d'assises des mineurs délinquants.
- *L'individualisation de la réponse judiciaire par la reconnaissance de la personnalité du jeune* : elle définit le niveau de responsabilité en fonction de son

âge. Une présomption d'irresponsabilité est reconnue pour les mineurs de moins 13 ans, elle est simple pour ceux de 13 à 16 ans et facultative pour les plus 16 ans.

– **La Loi du 2 janvier 2002** : cette mesure promeut les droits des bénéficiaires à travers son article 311-3 du CASF. Elle exige le respect de la dignité, de l'intimité, de la vie privée et de la sécurité de la personne accueillie, mais également son implication dans les décisions qui la concerne, à défaut son représentant légal. La loi du 2 janvier 2002, redéfinit les missions de l'action sociale et médico-sociale, rénove la planification, clarifie le régime des autorisations, crée les pratiques évaluatives, consolide les procédures de contrôle renforce la coopération.

– **La loi PERBEN N°2002-1138** qui modifie le texte de l'ordonnance de 1945 et renforce les règles pénales pour les mineurs avec pour réponse la création des Centres Educatifs Renforcés.

– **Les lois du 5 mars 2007** : deux lois ont été adoptées à cette date.

La première réforme la protection de l'enfance en général et la seconde est spécifique à la PJJ.

La loi du 5 mars relative à la protection de l'enfance réaffirme les principes de la loi du 2 janvier 2002 en matière des droits des usagers.

La loi du 5 mars 2007 pour la prévention de la délinquance s'inscrit dans la logique du renforcement des mesures répressives de la délinquance. Elle laisse aux magistrats la liberté de décision des mesures et le respect des dispositions de l'ordonnance de 1945 chaque fois que la mesure est pertinente. Elle prévoit la possibilité pour le juge de prendre des sanctions éducatives en direction des jeunes délinquants dès leur 10^{ème} anniversaire ; la possibilité d'une poursuite de la procédure pénale dès l'âge de 13 ans : ainsi la présomption d'irresponsabilité simple établit par l'ordonnance de 45 est annulée. Elle prévoit également :

- une présentation immédiate devant une juridiction de mineurs pour les jeunes de plus 16 ans dont la peine d'emprisonnement est au moins égale à 3 ans ; En cas d'acte délinquance grave, l'excuse de minorité n'a plus force de vigueur,
- la prévention de la violence contre autrui par le renforcement de la sanction contre ces types de délits,
- la prévention des mineurs contre le cyber criminalité,
- les articles 375 et suivants du Code civil relatif à la protection de l'enfance.

b) Le cadre réglementaire

– le cahier des charges de la PJJ relatif aux centres éducatifs renforcés

Ce cahier s'inscrit dans le cadre :

- du décret n°2007-1573 du 6 novembre 2007 relatif aux établissements et services du secteur public de la Protection Judiciaire de la Jeunesse,
- du décret n°2010-240 du 2 mars 2010 relatif au ressort territorial, à l'organisation et aux attributions des services déconcentrés de la Protection Judiciaire de la Jeunesse,
- de la circulaire d'orientation du 12 février 2010 relative à l'action d'éducation dans le cadre pénal,
- de la circulaire d'organisation territoriale du 2 avril 2010 relative aux conditions d'application du décret n°2010-240 du 2 mars 2010.

c) Autres références

- L'article 40 de la convention internationale des droits de l'enfant fixe le cadre : « *Tout enfant suspecté, accusé ou reconnu coupable d'avoir commis un délit a droit à un traitement qui favorise son sens de la dignité et de la valeur personnelle, qui tient compte de son âge et qui vise sa réintégration dans la société. L'enfant a droit à des garanties fondamentales, ainsi qu'à une assistance juridique ou à toute autre assistance appropriée pour sa défense. La procédure judiciaire et de placement en institution doivent être évités à chaque fois que cela est possible* ».
- la ligne directrice adoptée par le Conseil de l'Europe le 17 novembre 2010, sur une justice adaptée aux mineurs avec pour objectif, l'amélioration de l'accès à l'information des mineurs, mais aussi à leur prise en charge par la justice.
- les recommandations de bonnes pratiques professionnelles, générales et spécifiques, élaborées par l'ANESM (voir chapitre V).

4. Les missions imparties

Les missions telles qu'elles sont conçues et mises en œuvre par le CER procèdent des missions définies par la protection judiciaire de la jeunesse, par le code de l'action sociale et des familles en lien avec celles fixées par l'association.

a) Le décret 2007 – 1573 du 6/11/2007 relatifs aux établissements et services du secteur public de la protection judiciaire de la jeunesse

Titre 1, définition et missions et notamment les points 2 et 4

« Les établissements et services du secteur public de la protection judiciaire de la jeunesse du ministère de la justice exercent les missions suivantes :

Point 2 : La mise en œuvre des décisions de l'autorité judiciaire prises en application des législations et réglementations relatives à l'enfance délinquante, à l'assistance éducative ou à la protection judiciaire des jeunes majeurs. A ce titre, les établissements et services assurent :

- a) Selon les cas, la mise en œuvre et le suivi des décisions civiles et pénales prononcées par les juridictions à l'égard des mineurs et des jeunes majeurs en application de l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante, des articles 375 à 375-8 du code civil, du code pénal et du décret du 18 février 1975 fixant les modalités de mise en œuvre d'une action de protection judiciaire en faveur des jeunes majeurs à savoir les mesures éducatives, les mesures de sûreté, les sanctions éducatives, les peines et aménagements de peines ;
- b) Une intervention éducative continue auprès de tous les mineurs incarcérés ;
- c) L'organisation permanente, sous la forme d'activités de jour, d'un ensemble structuré d'actions qui ont pour objectifs le développement personnel, l'intégration sociale et l'insertion professionnelle du mineur ou du jeune majeur

Point 4 : La participation aux politiques publiques visant :

- a) La coordination des actions de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse avec celles des collectivités publiques en vue d'assurer une meilleure prise en charge des mineurs délinquants ou en danger ;
- b) L'organisation et la mise en œuvre d'actions de protection de l'enfance et de prévention de la délinquance. »

a) L'article L 221-1 du code de l'action sociale et des familles

stipulent que les missions imparties consistent :

- A apporter un soutien matériel, éducatif et psychologique, tant aux mineurs et à leurs familles et à tout détenteur de l'autorité parentale confronté à des difficultés risquant de mettre en danger la santé, la sécurité, la moralité de ces mineurs ou de compromettre



gravement leur éducation ou leur développement physique, affectif, intellectuel et social qu'au mineur émancipé et majeur de moins de 21 ans confrontés à des difficultés familiales, sociales et éducatives susceptibles de compromettre gravement leur équilibre.

- A mener, en urgence, des actions de protection en faveur des mineurs en difficulté, à pourvoir à l'ensemble des besoins des mineurs confiés, à veiller à leur orientation en collaboration avec leurs familles ou leur représentant légal.
- A mener des actions de prévention des situations de danger à l'égard des mineurs, transmettre les informations préoccupantes dans les conditions prévues à l'article L2 126-3.
- A veiller à ce que les liens d'attachement noués par l'enfant avec d'autres personnes que ses parents soient maintenus, voire développés, dans son intérêt supérieur.

b) Les missions définies au cahier des charges

Les CER prennent en charge, dans le cadre d'une action éducative renforcée, 5 à 8 mineurs délinquants multirécidivants âgés de 13 à 18 ans et des majeurs quand leur situation pénale le justifie, sur une session de 4 mois maximum.

La prise en charge peut reposer sur 2 modalités :

- fonctionnement en sessions collectives

Dans un temps déterminé et à date fixe, la démarche pédagogique s'appuie sur la constitution d'un groupe de mineurs.

- fonctionnement en session individualisées (file active). Ce fonctionnement permet d'accueillir des mineurs tout au long de l'année (365 jours). La constitution d'un groupe n'est pas un préalable à la prise en charge.

c) Le schéma départemental du Bas Rhin dans son axe 5

relatif aux modalités prise en charge, à l'adaptation est la graduation des réponses aux problématiques nouvelles des enfants et des adolescents, en mettant en avant le soutien à des logiques de parcours qui inclut les compétences de la famille.

d) La mission fixée par l'association

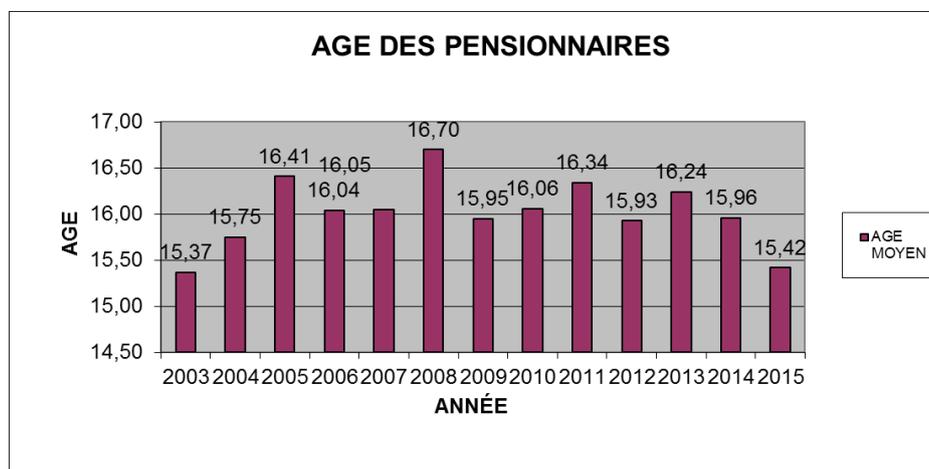
s'articule avec celles imparties par la protection judiciaire de la jeunesse et celle de l'aide sociale à l'enfance :

L'ARSEA exerce une mission d'intérêt général visant à la protection des personnes fragilisées, vulnérables, dépendantes qui nécessitent un accompagnement personnalisé conduisant à l'émancipation personnelle et citoyenne. Dans ce contexte l'association s'est engagée dans la gestion des centres éducatifs renforcés, pour offrir une alternative éducative à l'incarcération des mineurs en leur offrant un cadre sécurisant et contenant leur permettant de se reconstruire sur d'autres bases que la délinquance.

II LA POPULATION BÉNÉFICIAIRE

1. Profil des personnes accueillies : problématiques et évolutions

a) Ages



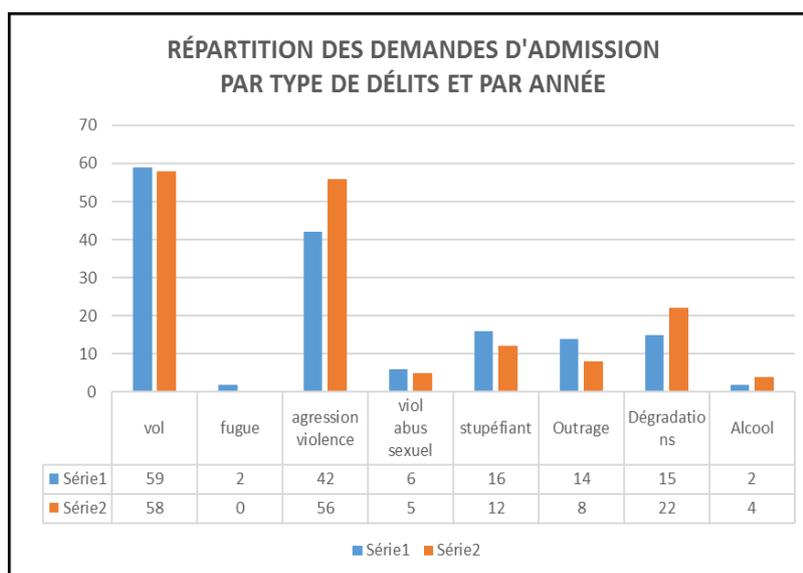
Le Centre Educatif Renforcé du Val de Villé accueille des garçons âgés de 13 à 17 ans qui ont épuisé toutes les ressources de l'Aide Sociale à l'Enfance et pour lesquels un accompagnement différent de cette prise en charge traditionnelle s'impose.

La moyenne d'âge de la population accueillie est fluctuante.

Par ailleurs, on assiste à un rajeunissement de l'âge des mineurs sur des demandes d'admission, éléments que ne fait pas ressortir cette figure.

b) Le profil

Le public est composé de mineurs primo délinquant qui à un moment ou un autre ont commis des écarts de conduite en infraction aux lois sociales, sanctionnés par la justice. Les actes délictueux pour les lesquels les jeunes sont mis en cause sont : vols, agressions et violences,



dégradations, usage de stupéfiants, viol, abus sexuel, outrage et l'alcool. Ces actes de délinquance sont à l'origine du placement du jeune au CER. Ces comportements mettent les jeunes en danger pour eux-mêmes, mais aussi pour les autres.

Un enfant délinquant est un enfant en danger qu'il faut protéger et accompagner pour éviter qu'il recommence de nouvelles infractions. C'est dans cette perspective que les jeunes sont accueillis au CER. L'objectif est de les protéger de la situation de danger à laquelle il s'expose et expose les autres.

c) Le parcours scolaire

La grande majorité des usagers a eu un parcours scolaire chaotique avec de réelles difficultés d'adaptation au cadre et au contenu des apprentissages. On constate de grandes carences dans la langue française qui impactent les autres matières et conduisent à des résultats catastrophiques entraînant un rejet global et massif de l'école.

Certains usagers sont inscrits dans des classes spécialisées notamment les CLIS ou SEGPA. Certains ont décroché du système scolaire dès l'école primaire, d'autres à partir du collège.

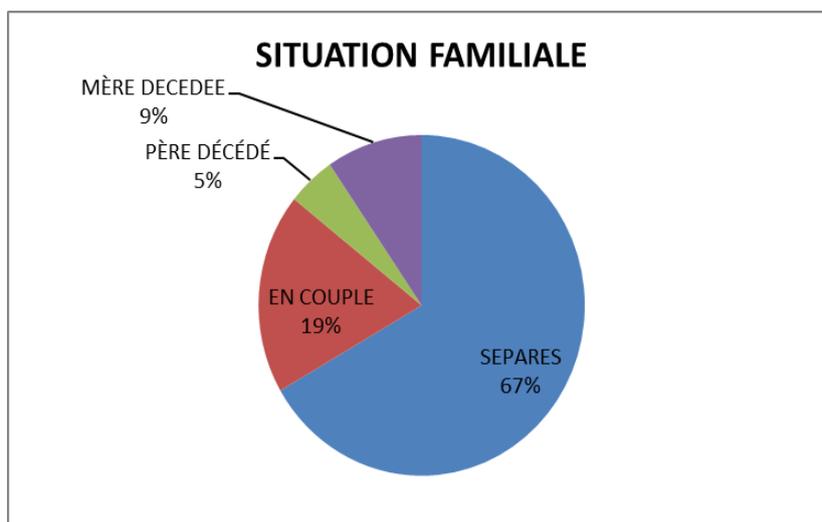
Leurs difficultés d'apprentissage se traduisent par des troubles du langage écrit et oral avec une écriture parfois phonétique, une capacité de lecture très parcellaire, une incompréhension des énoncés. Ils peinent à s'exprimer. On constate également des difficultés dans l'acquisition des compétences arithmétiques et des habilités numériques, ce qui entraîne : le retard scolaire, le manque de confiance en soi et d'estime de soi, le décrochage scolaire, l'exclusion scolaire : autant d'éléments qui conduisent à l'intégration d'une image négative de soi et sont constitutifs d'une grande souffrance psychique et de comportements asociaux.

d) Problèmes de santé

Les mineurs accueillis ont des problèmes de santé physique et psychique souvent importants liés à leur mode de vie antérieur, à l'absence de soins et un environnement parfois mortifère.

2 CONTEXTE FAMILIAL

Les jeunes que nous recevons au C.E.R ont tous une problématique familiale complexe : ils proviennent de foyers familiaux dont l'histoire est dramatiquement compliquée et parfois obscure, elle offre peu de repères positifs et se caractérise par une forme de



désorganisation, où les relations s'enchevêtrent sans faire sens, rendant les liens inextricables. Cette fragilité émotionnelle et relationnelle empêche d'assumer lorsque cela se présente toute forme de recomposition familiale ou de monoparentalité.

L'incohérence du mode d'existence, sur fond de précarité financière et culturelle, se manifeste notamment par les violences intrafamiliales, de la maltraitance, le recours à

l'alcoolisme et autres formes d'addiction. À ce tableau s'ajoutent la plupart du temps le chômage, l'exclusion, la désaffiliation auquel on peut associer dans certains cas des troubles psychopathologiques nécessitant des passages en hôpital psychiatrique, des problèmes judiciaires lourds avec incarcération.

3 Les évolutions probables impactant le profil du public

Les mutations sociétales, la transformation des normes sociales, la crise économique endémique durcissent les antagonismes et génèrent une radicalisation des conduites aussi bien dans l'espace privé que public. Une forme de communautarisme exacerbé porteur d'exclusion et de rejet, le phénomène social grandissant de désinstitutionalisation, produisent des situations nouvelles et inédites qu'il nous faudra prendre en compte dans notre accompagnement individuel en lien avec un projet global d'établissement.

D'autre part la violence, les troubles psychiatriques, les différentes formes de socio-pathie, nous paraissent prendre des formes plus soutenues et généralisées.

Les situations familiales déjà complexes se dégradent rapidement et le travail avec les familles nécessitera d'être repensé dans un contexte plus clivant et conflictuel.

4 Les besoins des usagers et leurs évolutions

L'action éducative s'appuie sur la reconnaissance de l'utilisateur dans sa singularité et l'identification de ses besoins et attentes.

a) Dans le registre des besoins nous pouvons lister quelques éléments en précisant qu'ils sont tous interdépendants :

- Besoins élémentaires : nourriture sécurité hygiène soins...
- Besoins affectifs : Relation à l'autre, recherche de la reconnaissance, du bien-être.
- Besoins de sécurité, de protection, de l'effectivité de l'accès au droit, à la santé et aux soins.
- Besoin d'exister dans sa singularité : confiance en soi, reconnaissance de soi positive, si autonomie.
- Besoin de se sentir reconnu et inclus dans la société, confiance dans les autres, dans les institutions.

- Besoin de repères sociaux, d'un cadre sécurisant, de limites, d'écoute, d'empathie.
- Besoin d'être motivés, valorisés, reconnus, et accompagnés vers l'autonomie.

b) L'évolution des besoins

Nous constatons que les jeunes sont « rageusement » à la recherche de repères tout en supportant de moins en moins les principes d'autorité, cette attitude est à associer à une difficulté acquise à se projeter dans l'avenir par rejet virulent des institutions et une impossibilité croissante à gérer la frustration.

Ces éléments d'évolution réinterrogent les processus éducatifs que nous mettons en œuvre pour les années à venir et les repères que nous pouvons mobiliser utilement pour baliser des parcours vers l'inclusion sociale. Plus que jamais se pose la question des suites pertinentes et efficaces à donner au placement en CER.

III LES OBJECTIFS PRINCIPAUX ET LEURS CRITERES D'EVALUATION

L'établissement accueille des adolescents pour lesquels les solutions de prise en charge classiques ont été épuisées. L'établissement déploie tous les moyens dont il dispose pour créer les conditions de la prise en compte des usagers comme auteurs et acteurs de leurs projets.

Pour ce faire, en lien avec les missions imparties, nous nous sommes fixés quatre objectifs principaux **interdépendants**, qui se déploient en objectifs opérationnels constitutifs de notre offre de services (chapitre IV).

1. Positiver la rupture

Nous adhérons à la notion de rupture telle qu'elle est définie dans le cahier des charges : le séjour en centre éducatif induit de fait des changements dans les habitudes de vie, créant de nouveaux repères mobilisables dans l'action éducative.

Ces nouvelles modalités d'existence offrent les moyens de rompre avec les conduites délinquantes, d'abrèger la série d'échecs qui a ponctué leur parcours créant ainsi les conditions d'un changement profond dans les comportements. Cette dynamique est nécessaire mais non suffisante à la construction identitaire (voir point 2) et favorise l'acceptation d'une nouvelle image de soi non référée à des comportements proscrits.

Cette démarche doit s'inscrire dans une continuité de façon à ce que l'élan ne soit pas brisé à la fin de la mission mais au contraire pris en compte à travers une logique de parcours accompagné et ouvert.

Notre objectif est de faire de la rupture un tremplin dans un processus de transformation durable et positive des représentations subjectif et social de soi, des autres et des institutions.

Critères d'évaluation :

- Capacité à s'adapter au « choc » de la nouveauté,
- Capacité à vivre l'incertitude liée aux situations nouvelles,
- Capacité à faire le deuil des expériences anciennes liées à la délinquance,
- Capacité à s'ouvrir à des expériences nouvelle,
- Capacité à se projeter.

2. Accompagner l'utilisateur dans sa construction identitaire et sa remobilisation

La construction identitaire est un moment particulièrement sensible à l'adolescence, le passage de l'enfance à l'âge adulte n'a rien « d'un long fleuve tranquille ». Les transformations corporelles dues à la croissance associée aux développements affectifs conduisant à une maturité sexuelle, transforme l'image de soi, et crée de l'incertitude génératrice d'angoisse. Les acquis sur le plan cognitif en modifiant le rapport au monde obligent l'adolescent à affronter des situations nouvelles pour lesquelles il n'est pas préparé, c'est tout son univers qui vacille. Dans cette période de grande fragilité, l'adolescent est souvent contraint d'exhiber sa toute-puissance, pour se prouver et prouver aux autres qu'il existe, il est à la recherche de limites et ne recule pas devant les conduites à risques. Il se mesure à l'autorité, dans des tentatives d'autonomisation parfois désespérées et souvent inefficaces.

C'est une période difficile pour tous les adolescents, toujours évoquée en termes de « crise », cette période se complexifie et s'intensifie pour les adolescents en très grande difficulté que nous accueillons au CER.

Les adolescents avec lesquels nous travaillons n'ont pas bénéficié d'un accès aux contraintes de la vie en société à travers une éducation structurante. Ils ont vécu des ruptures dès l'enfance, ruptures que nous pourrions qualifier de fractures multiples tant leurs répercussions ont entraîné de souffrances générant des comportements réactifs de défense socialement inacceptables. Ils n'ont pas intériorisé les codes permettant de vivre parmi les autres en bonne intelligence, ce qui les conduit à se construire contre, et non pas avec...

Leurs parents souvent eux-mêmes pris dans la tourmente des difficultés sociales et psychiques n'ont pas pu créer les conditions d'une construction identitaire fondée sur l'estime de soi dans le cadre de rapports sociaux permettant la création de lien social. Dans un climat familial délétère voir mortifère la construction psychique est chaotique, la pauvreté relationnelle et langagière entraîne le passage à l'acte comme le mode d'expression privilégié dans un univers qui ne fait pas sens. La violence dans ses différentes formes cache souvent l'impossibilité de supporter la moindre frustration, elle est une échappatoire à une situation insoutenable.

Pour les usagers du CER se combinent les carences issues d'une enfance perturbée avec la « crise » de l'adolescence où se réactualisent des problèmes anciens, sans qu'ils aient les moyens de les dépasser.

Le placement accentue, au départ leur rejet de la société, de ses normes, de ses valeurs en aiguissant leur frustration et leur colère, toujours au bord de l'explosion, ils sont déstabilisés et déstabilisants.

Notre objectif est de favoriser leur construction identitaire grâce à la mise en place de repères et de limites, répondant à leurs besoins d'être « contenus » pour qu'ils puissent circonscrire une place, leur place et faire connaissance avec un autre aspect d'eux – même. Le processus identitaire passe par la construction, la reconstruction de soi, cela est rendu possible grâce à des relations éducatives et sociales fortes et raisonnées qui s'inscrivent dans un système d'action allant de la gestion de la vie quotidienne, à des programmes d'activités variées et en s'appuyant fortement sur une augmentation des capacités cognitives grâce à une scolarité adaptée.

L'enjeu de nos stratégies éducatives consiste à créer un environnement qui permettra à l'usager de se structurer et de se valoriser, en dehors des conduites et des actions répréhensibles qui ont justifié son accueil au CER. Cette phase passe par une remobilisation de ses capacités psychiques et sociales. Il s'agira pour nous de l'accompagner dans la découverte de lui-même, de ses potentialités cognitives, lui permettant de prendre de la valeur à ses propres yeux, de transformer positivement son image de soi.

Ainsi notre objectif s'inscrit dans un double mouvement de déconstruction / construction :

- Sortir des schémas de la délinquance et des conduites à risques, faire le deuil des conduites anciennes offrant des satisfactions socialement non- admises,
- Pour entrer dans un processus d'empowerment que nous traduirons par capacité d'agir, de s'émanciper à travers une quête identitaire structurante.

Nous savons que la construction identitaire est l'enjeu de toute une vie, d'où l'importance des logiques de parcours, d'une forme de continuité permettant l'appropriation de compétences sociales, d'apprivoiser un univers en perpétuelle mutation.

Les critères d'évaluation :

- La capacité à gérer sa frustration et à différer ses demandes, à maîtriser la violence des pulsions,
- La capacité à gérer ses émotions et à les mettre en mots pour les exprimer plutôt que de passer à l'acte,
- La capacité à intégrer les expériences satisfaisantes, à apprendre de l'expérience, pour se construire,
- La capacité à donner et à intégrer une bonne image de soi : posture, tenue, façon d'être et de s'exprimer...
- La capacité à se préoccuper de sa santé,
- La capacité à intégrer une image corporelle en transformation,
- La capacité à parler de soi de ses sentiments, de ses besoins, de ses attentes,

- La capacité à se sentir inclus dans un groupe et à maintenir des relations positives,
- La capacité à s'impliquer dans les programmes d'apprentissage scolaire et d'activités qui lui sont proposées.

3. Générer un processus de socialisation et des capacités à se projeter

La socialisation est la condition du vivre ensemble. Il s'agit pour l'établissement de créer une organisation conduisant l'adolescent à s'approprier ou se réapproprier les règles de vie en société. Le quotidien au CER est structuré par des règles imposées par la vie en groupe impliquant l'intégration de normes, de codes auxquels le jeune ne peut déroger. L'action éducative et sociale permet aux jeunes de découvrir et d'acquérir les codes sociaux qui régissent les relations humaines. En cela, c'est un véritable apprentissage de l'interdépendance, il fait l'expérience d'être un parmi d'autres, et par ricochet de vie en société. Il n'y a en effet pas d'apprentissage et d'exercice de la liberté sans contraintes.

Nous ne confondons pas l'usager avec les actes délictueux qu'il a pu commettre, nous prenons en compte les difficultés qui sont les siennes mais aussi ses potentialités, ses possibilités de développement et d'apprentissage.

Nous essayons d'instaurer un cercle vertueux entre le respect de soi et le respect des autres à travers la vie collective dans ce qu'elle produit comme situation permettant de faire le lien avec autrui, d'entrer dans un processus d'échanges, de don contre don ou la réciprocité et la règle. Il est important de conforter l'adolescent dans son pouvoir d'agir, dans un cadre large, de normes, de valeurs, de façon de faire, de façon de dire, socialement admis en favorisant son implication dans la vie collective.

Cette démarche met le collectif au service d'un projet personnel, le cadre de vie et les modalités d'accompagnement, les instances d'expression, les bilans d'étape sont autant d'éléments qui le conduisent peu à peu à se projeter vers l'avenir.

D'autre part les travailleurs sociaux travaillent sur leur propre rapport à la norme pour tenir des positions juste avec la conscience qu'une norme est fluctuante dans le temps et dans l'espace.

Critères d'évaluation :

- Respect des règles de vie/ groupe,
- Amélioration des relations avec les adultes figures d'autorité,

- Amélioration globale des relations avec un entourage large,
- Relations entre pairs moins conflictuelles, voire amicales,
- Capacité à se penser en dehors du moment présent référence au passé et à l'avenir,
- Être plus à l'aise dans les situations nouvelles, adapter sa conduite en fonction des situations.

4. Rétablir et soutenir les liens familiaux

La famille est un partenaire majeur dans la construction projet de son enfant. L'inscription de l'utilisateur dans l'établissement ne peut s'imaginer sans l'adhésion des parents. Leur coopération sera recherchée à toutes les étapes de la prise en charge : histoire de l'adolescent avant son entrée au CER, élaboration du projet personnalisé, orientation et suite au séjour en CER.

La consultation de la famille est une pierre angulaire de l'effectivité de la prise en compte des besoins et attentes de l'utilisateur. Il y a des situations où cette démarche est rendue impossible par un refus manifeste de coopération. Nous différencions cette attitude avec celle liée à l'appréhension de la rencontre, à la nouveauté de la situation, à la crainte du jugement pour des parents peu habitués à ce qu'on leur recherche leur collaboration et leur avis. Nous visons à restaurer chaque fois que possible les liens familiaux, lorsque c'est dans l'intérêt de l'adolescent. Certains font le choix de rompre les liens avec leur famille, choix que nous respectons après en avoir discuté avec eux.

Dans tous les cas de figure nous respectons les décisions de justice.

Critères d'évaluation :

- Acceptation même formelle du placement par la famille,
- Évolution de son opinion sur le placement,
- Nombre de rendez-vous honorés par la famille ou les représentants légaux,
- Nombre de contacts initiés par la famille ou les représentants légaux,
- Diminution des réclamations sur les modalités factuelles de prise en charge,
- Nombre de retours en famille souhaités et réalisés.



Ces objectifs et leurs critères d'évaluations s'inscrivent dans le cadre du respect des droits et libertés individuelles des usagers énoncés aux articles L. 311 – 3 à L. 311 –5 du code de l'action sociale et des familles. Ils sont respectueux des termes de la charte des droits et libertés de la personne accueillie, ces droits que nous garantissons ne pourrions pas faire obstacle à l'exécution des décisions de l'autorité judiciaire.

Remarque : *la liste des critères n'est pas exhaustive, de même que leur formulation n'est pas stabilisée. La pratique nous permettra d'en mesurer la pertinence et de procéder aux ajustements nécessaires.*

IV. L'OFFRE DE SERVICE ET SON ORGANISATION ARTICULEE AUX OBJECTIFS OPERATIONNELS

L'offre de prestations telle que nous l'avons construite découle des objectifs principaux et donne corps et sens à nos objectifs opérationnels. Nous attendons des effets de ces prestations qu'elles dynamisent de façon tangible le cheminement des adolescents vers l'acquisition de compétences sociales et provoquent une évolution leur permettant de croire à leurs possibilités d'avenir.

1. Le cadre de vie et les modalités d'accompagnement

a) L'habitat : des lieux consacrés à l'hébergement source de repères

Le CER Val de Villé est implanté sur deux sites dans les Vosges séparées de 15 km, ils répondent chacun à des caractéristiques permettant de réaliser les missions fixées par les textes. L'aménagement est simple et offre un confort minimal mais en phase avec les buts recherchés. L'emplacement des deux sites permet un véritable dépaysement et une rupture pour des jeunes venant de milieux urbains. L'éloignement du mineur de son milieu et la rupture avec son mode de vie habituel est facilitée par la localisation des deux sites et la possibilité qu'ils offrent de mettre en place des activités nouvelles et parfois déconcertantes, d'imposer un rythme de vie et des conditions d'existence qui tranchent sur ce qu'ils ont connu jusqu'alors.

L'aménagement des lieux facilite la conjugaison d'une prise en charge individuelle et d'une prise en charge du collectif.

L'agencement des lieux permet également de différencier l'attribution des locaux en fonction de leur destination : d'espace personnel avec des chambres individuelles et de parties communes marquant la séparation vie privée/ vie publique, la différenciation jour/ nuit, complétée par des lieux réservés aux adultes/ adolescents. Des espaces intermédiaires, hall d'entrée, jardin font le lien entre l'espace privé et l'espace collectif et ont une fonction non codifiée, offrant une certaine respiration. Les deux sites permettent d'articuler des espaces dédiés proposant ainsi un système de repères structurants. Globalement cet ensemble facilite la construction d'une programmation conforme à nos missions¹.

¹ On trouvera le plan des 2 bâtiments en annexe.

b) La dimension collective de l'accompagnement au service du projet individuel

L'organisation collective telle que nous l'avons conçue respecte les libertés et garantit le droit à l'intimité, le droit à la sécurité, le maintien des liens avec sa famille, la libre circulation, dans le respect des décisions judiciaires.

La vie quotidienne est organisée en fonction du public accueilli et tient compte à la fois des nécessités d'une vie en collectivité et des projets d'accompagnement personnalisé. Chaque jeune participe aux tâches liées à la gestion de la vie quotidienne : entretien des locaux collectifs, de sa chambre considérée comme lieu privatif, les jeunes participent aux achats pour la confection des repas.

La programmation vise à donner un cadre structuré et structurant qui imprime une ligne directrice à chaque journée et à l'ensemble du séjour. Un planning hebdomadaire indique les roulements permettant de réaliser l'ensemble des services garantissant de bonnes conditions d'hébergement tant du point de vue de l'hygiène que du confort matérialisant ainsi le respect de la dignité de chacun. Le tableau de roulement est un véritable instrument à la fois pédagogique et thérapeutique, il a une fonction tierce entre les travailleurs sociaux et les adolescents. C'est en quelque sorte le tableau qui décide qui fait quoi, chaque service est utile à l'ensemble de la communauté, un élément absent met le système en défaut, le manque doit être comblé : on peut remplacer l'absent, aussi échanger des services, rendre service donner, des coups de main à l'inverse s'y soustraire entraîne des rappels à l'ordre des pairs, et si nécessaire des adultes pour que le système retrouve son équilibre.

Les règles qui gouvernent le vivre ensemble sont au cœur de cette quotidienneté rythmée par des activités identifiables, pouvant être incontournables ou choisies, elles sont inscrites dans le temps et l'espace et permettent aux adolescents d'intégrer des repères liés au statut des actions obligatoires/ facultatives, à leur rythmicité spatio-temporelle, à leurs objectifs... qui vont leur servir de jalons dans l'analyse de leur environnement. La dynamique ainsi produite introduit une rupture avec leurs habitudes où le désœuvrement, l'ennui, la confusion, étaient la norme.

Tout est mis en place pour contenir les débordements, les règles de vie en commun imposent des limites fondées par la nécessité, c'est ce qui leur donne leur force. Les travailleurs sociaux partagent le quotidien avec les jeunes, ce sont les principes « du faire avec, » qui font du support de la vie quotidienne un véritable levier pour l'action éducative et sociale. Le taux d'encadrement renforcé permet cet accompagnement permanent et intense.

La programmation socio-éducative du CER peut s'entendre comme un parcours sinueux partagé entre les jeunes et les adultes. Ce compagnonnage consacre la rupture avec leur ancien mode de vie. La vie collective, les activités, occupent une grande partie du temps (scolarité, stages, découvertes culturelles, activités sportives etc.) et la multiplicité des supports et des interventions prennent sens à travers les projets personnalisés construits avec les adolescents.

c) La programmation socio-éducative : des activités sportives et culturelles

Les actions éducatives mises en œuvre ont pour objectif de permettre l'acquisition de compétences nouvelles, qu'elles soient cognitives, sociales ou psychologiques, grâce à un cadre contenant qui tend à résorber l'effondrement interne qui les a conduits à la délinquance. L'ensemble des actions vise une forme d'apaisement, grâce à un cadre sécurisant où l'adolescent est protégé de lui-même et des autres. Tout est mis en place pour éviter qu'ils soient en situation d'échec en soulignant leurs potentialités pour qu'ils abandonnent progressivement les sentiments de nullité absolue et/ou de toute puissance. Les activités dans leur diversité sont des éléments importants pour renouer avec la confiance en soi. C'est cette confiance qui permettra aux jeunes de se projeter dans le temps, de s'appuyer sur des expériences positives passées et présentes pour aller plus sereinement de l'avant. Cette démarche d'émancipation prend appui sur le projet personnalisé qui progressivement met le jeune en position d'être l'auteur et l'acteur de son projet d'existence.

Les supports que nous proposons sont pour l'instant plutôt spécifiques à chaque site, n'excluons pas de les mutualiser pour augmenter les facultés de choix et les possibilités relationnelles des adolescents. Pour cela un éventail de pratiques sportives est proposé afin que chacun puisse s'essayer dans divers domaines et faire des choix raisonnés en fonction de ses besoins de ses attentes de ses envies.

Les activités sportives

Les pratiques sportives proposées sont :

- des activités d'endurance, randonnées pédestres, courses d'orientation,

La randonnée est l'une des activités essentielles au CER. Sur la structure du Kreuzweg, elle est pratiquée le mardi et le jeudi pendant les trois premières semaines d'une session, puis après le premier transfert uniquement le jeudi. Sur la structure du Climont, la randonnée est

pratiquée tous les mercredis. Lors des départs en transfert les randonnées en montagne sont faites sous la responsabilité d'un accompagnateur de moyenne montagne.

Afin de permettre aux jeunes de connaître une évolution dans la pratique de la randonnée, il est institué des cycles de six randonnées, la difficulté des marches allant crescendo.

Les randonnées nous permettent de travailler avec efficacité la cohésion et la dynamique de groupe. Les marches se font toujours ensemble et c'est ensemble que chacun affronte les difficultés, les intempéries et la fatigue. Si l'un d'eux éprouve des difficultés plus importantes c'est tout le groupe qui doit le soutenir et l'accompagner afin qu'il puisse arriver à bout de l'exercice. De plus, la marche favorise l'échange entre jeunes et éducateurs qui participent au même titre qu'eux à l'effort.

Au niveau individuel, la randonnée est un outil éducatif essentiel puisqu'elle favorise le recentrage sur soi lors des longs temps de marches en même temps qu'elle éveille une sensibilité à la nature, à la vue de certains paysages. Enfin, elle permet aux jeunes de se dépasser dans l'effort et de générer chez eux un véritable sentiment de réussite et d'accomplissement. Ainsi, la randonnée est un levier particulièrement efficace pour travailler l'estime de soi chez les garçons placés.

- des exercices de renforcement musculaire,
- des activités de pleine nature : VTT, kayak, escalade, via ferrata (parois rocheuses équipées avec des éléments spécifiques facilitant la progression),
- des activités de défense : telles que le judo,

Le Judo est souvent considéré comme étant une véritable école de vie. Sa pratique au CER est, au même titre que la randonnée, un rituel institué le vendredi après-midi. Sur ce temps, les garçons des deux sites sont réunis.

Ce sport vise à permettre à chaque jeune d'amorcer un travail sur soi par l'expérience d'une violence canalisée et maîtrisée. Le rapport à l'autre est de la même façon mis en avant puisque l'adversaire est toujours respecté avec ce souci de ne pas porter de coup pour faire mal. Enfin le cadre rigoureux qui entoure l'exercice de ce sport garantie aux jeunes un contenant rassurant.

L'image de soi est valorisée puisque pendant le placement un rituel de passage de ceinture est mis en place pour marquer l'évolution et la réussite de chacun.

- Les lundi après-midi sont réservés à la pratique ou à la découverte de sport tels que la natation, l'escalade, la course d'orientation, le cyclisme, le ski, les raquettes.

Il s'agit avant tout d'éveiller chez les garçons leur curiosité et leur esprit sportif tout en conservant un côté ludique : compétition, goût de l'effort, souci de l'autre, cohésion de groupe...

- Des pratiques sportives collectives : football, basket, volley sont également proposées

Les activités ont pour but de remobiliser le jeune, d'améliorer ses capacités physiques, de développer et affiner sa motricité, de lui donner confiance en lui. Les pratiques sont accompagnées par des professionnels qualifiés pour le bon déroulement des pratiques sportives dans un cadre réglementaire. Le CER est en partenariat avec le département des sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) de l'université de Strasbourg ce qui nourrit notre réflexion, permet des échanges et un regard croisé sur le sport comme support d'action éducative et sociale.

Les autres activités :

En complément à ces pratiques sportives, les jeunes ont la possibilité de s'investir dans d'autres activités, travail à la ferme avec les animaux, sorties culturelles, cinéma, pratiques du théâtre, lecture...

- Ferme âne art, Metzeral

Au cours de leur placement les jeunes se rendent à deux reprises pendant 3 à 4 jours et à deux mois d'intervalle à la ferme ANE ART avec qui le CER du Val de Villé est en partenariat.

Ils apprennent le travail d'une ferme : nourrir les animaux, les laver, prendre soin d'eux... Nous tentons d'éveiller chez eux le goût de la valeur travail en même temps que cette relation saine à l'animal. Elle permet de surcroît une observation clinique plus approfondie de leur problématique. Dans un milieu peu habituel où ils perdent leurs repères les garçons se révèlent et les masques tombent. Ainsi, bien que ce temps particulier est court, il est propice à un échange privilégié et souvent très porteur dans l'accompagnement éducatif.

Les propriétaires de la ferme sont des personnes âgées, notre présence et notre travail sont une aide qui repose sur la solidarité, valeur essentielle que nous tentons de faire partager aux jeunes du CER.

- Restos du cœur et Equivallé

Une fois par semaine les jeunes se rendent par groupe de trois aux Resto du cœur et à Equivallé.

Aux Restos du cœur nous continuons à travailler avec les jeunes cet esprit citoyen reposant sur la solidarité et l'entraide en même qu'il s'agit de les confronter à une réalité sociale dure et souvent tragique. Les garçons arrivant dans nos structures sont souvent remplis de préjugés et d'un imaginaire façonné par la culture cinématographique. Aussi nous pensons que les confronter à une réalité sociale difficile est nécessaire et bénéfique.

Equivallé est un centre équestre où les jeunes ont pour mission de s'occuper du soin des chevaux. En contrepartie et suivant leur comportement, ils peuvent monter et donc pratiquer l'équitation. Encore une fois la relation à l'animal et surtout au cheval est toujours bénéfique et son impact thérapeutique n'est plus à démontrer.

- Théâtre

Cette activité qui réunit les deux sites nous paraît extrêmement importante d'une part pour les apprentissages que les jeunes peuvent réaliser à travers la pratique théâtrale et pour tous les partenariats et l'ouverture sur et à l'extérieur qu'il permet.

Pendant l'année les adolescents des deux sites se réunissent à deux reprises en milieu de semestre pour participer à un atelier théâtre organisé sur une semaine. Cet atelier est dirigé par un acteur du théâtre national de Strasbourg et encadré par l'équipe éducative qui participe activement à sa réalisation.

Pendant ce temps théâtral, les jeunes sont amenés à travailler de façon ludique leur expression verbale, leur confiance en eux et en l'autre (puisque le jeu d'acteur se fait toujours avec l'autre), leur posture et l'écoute de l'autre.

La valorisation de l'image est recherchée par la mise en place à la fin de l'atelier d'une représentation publique ou l'ensemble des équipes éducatives des deux sites est réunie et une grande partie de nos partenaires (élue locaux, entreprise, prestataire de service...).

- La participation à des chantiers (pour les jeunes du site du Climont)

Outre les activités sportives, le principal support de l'accompagnement pour les jeunes accueillis sur le site du Climont vise à l'insertion professionnelle à travers « des chantiers » Deux types de chantiers sont proposés :

- **Chantier intérieur** : entretien et amélioration de la propriété,

- **Chantiers extérieurs** : entretien des espaces verts en convention avec les communes environnantes.²

Les jeunes travaillent chaque semaine par demi-journées sur des chantiers en lien avec les municipalités de la vallée (BREINTENBACH, BOURG-BRUCHE...). Il s'agit essentiellement de l'entretien des espaces communaux de ces municipalités.

Nous visons à développer chez les garçons l'esprit d'entraide et de service rendu à la collectivité et ainsi aborder avec eux leurs devoirs liés à la citoyenneté.

d) La scolarité et orientation professionnelle

Les adolescents accompagnés au CER ont eu des parcours scolaires chaotiques et stigmatisant. Ils ont une représentation très négative de l'école. Ils ont une position de rejet actif de tout ce qui touche au domaine de la scolarité. Leur attitude nous conduit à une approche différente du système traditionnel leur permettant de les réconcilier avec la scolarité. Le niveau moyen se situe à hauteur du primaire.

L'accompagnement scolaire personnalisé occupe deux demi-journées prises en charge à l'interne par une éducatrice spécialisée. Ce temps doit avant tout permettre de faire un bilan des compétences et de maintenir et d'améliorer les acquis. C'est aussi un temps de découverte et de réflexion sur les possibles orientations professionnelles.

À partir de la 6^e semaine du séjour un accompagnement professionnel avec des stages en entreprise dans le cadre de notre réseau de partenaires.

Pour les jeunes qui ont pu acquérir le niveau requis est mis en place un accompagnement pour l'obtention du certificat de formation générale.

Il est en projet de faire appel au CNED pour institutionnaliser l'enseignement en lui donnant un cadre légal. Actuellement des pourparlers sont en cours avec l'Epide pour un partenariat fondé sur l'échange de méthodes, de personnes, et si cela était possible la mise à disposition d'un enseignant.

Des activités de type stage préprofessionnel sont également organisées, nous y reviendrons dans la partie dédiée au parcours.

² A titre d'exemple nous trouverons en annexe le planning d'une journée sur chacun des sites.

e) Les séjours de rupture

Les deux séjours de rupture sont obligatoires et organisés sur les deux sites, le projet peut être commun ou différencié. Ces séjours ont lieu lors du premier mois et à la fin du 3^e mois. Ils ont lieu en métropole et sont associés à des pratiques sportives et culturelles.

Le premier séjour permet aux adolescents de se découvrir dans le « vivre avec ».

Le second a pour but de vérifier les encrages et les évolutions vers une orientation post CER.

Mais globalement les 2 séjours ont pour objectif conjoint :

- De permettre la découverte de nouveaux horizons, le renforcement des liens entre les jeunes, l'amplification de l'effet positif de la rupture, le dépassement de soi par l'effort lié à la randonnée,
- De donner aux travailleurs sociaux l'occasion d'un « compagnonnage » apportant de la connaissance et de la reconnaissance réciproque, d'avoir un diagnostic partagé sur les besoins, capacités et attentes du jeune.

- Déroulement d'un séjour type :

Première semaine : Randonnée dans le Queyras (Hautes Alpes) parc naturel régional, encadrée par un guide, ce qui favorise la découverte d'un nouvel environnement. C'est l'occasion d'une sensibilisation à l'écosystème, et à la préservation de la planète, au développement durable. Ce séjour permet une gestion de l'effort, des relations de coopération et d'entraide, il est aussi un vecteur puissant pour conquête de l'autonomie.

Un bilan individualisé est réalisé avec le jeune en fin de semaine pour faire le point sur les moments difficiles, sur les phases satisfaisantes, sur les compétences acquises, et les nouveaux objectifs personnels qu'il peut se fixer.

Deuxième semaine : Elle a plutôt une orientation culturelle et ludique avec la découverte du patrimoine, visite touristique, musées, rencontre avec des artisans locaux... Activités plus ludiques centrées sur le sport (kayak, escalade, vtt). Cette 2^e semaine est orientée vers les grands objectifs du séjour de rupture fondé sur une dynamique et un rythme de vie différent de ce qu'ils ont pu connaître.

Un diagnostic partagé a lieu à la fin des deux semaines du séjour de rupture, il permet de relever les points forts et les points faibles et de déterminer avec le jeune, les étapes à franchir pour réaliser les objectifs qu'il s'est fixé en coopération avec son référent.

Le second séjour se déroule selon les mêmes principes mais il est orienté vers une projection de l'après CER.

f) Instances d'expression

La loi du 2 janvier 2002 accorde une place importante aux droits d'expression et à la nécessaire participation des usagers au fonctionnement et à l'organisation de la vie collective.

Le groupe hebdomadaire d'expression, se substitue au conseil de la vie social rendue facultatif dans le cadre d'établissements accueillant majoritairement des mineurs faisant l'objet de mesures éducatives ordonnées par l'autorité judiciaire dans le cadre de l'enfance et délinquante et de l'assistance éducative.

Le groupe d'expression, parfois appelé conseil, est un espace où les adolescents sont invités à participer au fonctionnement et à l'organisation du CER. Ce lieu permet de réguler la vie sociale, de faire et de discuter des propositions. La participation active à la vie de la structure encourage le jeune à s'investir dans des projets, à comprendre et à intérioriser l'importance et l'impact de sa parole.

Le groupe d'expressions institue un espace de parole et d'écoute, il permet l'échange, le débat, c'est une instance collégiale qui permet de faire l'expérience et l'apprentissage de la démocratie. Recueillir des avis, en discuter, rechercher un consensus, resitue le jeune dans un univers symbolique et soutien le travail de restauration d'une image positive de soi.

Organisation du conseil hebdomadaire :

Une fois par semaine les jeunes se réunissent avec un éducateur. Un président de séance et un secrétaire sont issus du groupe d'adolescent sur la base du volontariat.

Le rôle et les fonctions du président et du secrétaire de séance :	
Le président	Le secrétaire
<ul style="list-style-type: none"> - Recueillir les éléments nécessaires à l'élaboration de l'ordre du jour, - Préparer l'ordre du jour en concertation avec le secrétaire et avec le soutien de l'éducateur ressource, - Animer la réunion : Présenter l'ordre du jour, Être à l'écoute de ses camarades, Permettre l'expression de tous, Veiller à 	<ul style="list-style-type: none"> - Participer à la préparation de l'ordre du jour (avec le président avec le soutien de l'équipe), - Saisir l'ordre du jour préétabli sur ordinaire, - Distribuer l'ordre du jour aux participants (pendant la réunion), - Prendre des notes, - Compléter les outils de planification si nécessaire, (Inscription à l'entretien des locaux, cuisine etc.), - Lire des décisions prises à la fin de la réunion.

l'équité dans la prise de parole, Respecter le contenu de l'ordre du jour.	
Rôle et fonction de l'éducateur ressource.	
<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner le jeune dans la réalisation ses missions, - L'encourager dans sa tâche, le valoriser. Veiller au bon déroulement du conseil. 	

Place de l'équipe :

Les différents éléments ainsi recueillis seront discutés en réunion d'équipe, et feront l'objet d'une réponse au groupe et à chacun des adolescents concernés. Les décisions sont expliquées en s'assurant de la bonne compréhension des arguments développés. Cette instance est également très importante dans le contexte d'une démarche d'amélioration continue de la qualité.

Ce lieu d'expression instituée n'est pas le seul moment où la parole des usagers est prise en compte : l'ensemble de la programmation crée des moments de dialogue et de discussions. Citons pour mémoire la co-construction du projet personnalisé, et ses évaluations d'étape, les bilans réalisés lors des séjours de rupture etc. C'est la parole de chacun qui est prise en compte tout au long du séjour.

Les effets escomptés :

- Nous attendons de la configuration des lieux et de leur arrangement qu'ils contribuent à notre stratégie éducative : consacrer une rupture positive, en évitant un choc sociologique traumatisant, soutenir une ambiance conviviale, faciliter les relations. Tout en imposant de fait un certain nombre de limites, le cadre de vie ne doit pas engendrer le désir et la crainte d'endommager des biens précieux.
- Nous attendons de la participation à la vie quotidienne qu'elle soit un véritable soutien à la construction identitaire des usagers et un antidote à leurs pulsions destructrices.
- Le programme est construit pour être un outil éducatif apportant sécurité et confiance en soi. La programmation d'activité par sa fonction tierce pourrait avoir pour effet d'éviter des face-à-face générateurs de violence incontrôlée.
- La variété d'activités proposées permet d'exercer des choix, de s'investir dans quelque chose d'attrayant, de canaliser certaines pulsions destructrices, voire même de les sublimer.
- Les séjours de rupture devraient avoir un effet sur les résultats de la mesure, en

fonctionnant comme un tremplin pour la remobilisation psychique du jeune.

– Outre sa valeur réglementaire, le groupe d'expression est un élément central du dispositif non seulement pour une communication mieux maîtrisée, mais aussi pour sa valeur d'expérience démocratique et citoyenne, nous attendons de cette action qu'elle redonne place à la pensée et au langage plutôt qu'au passage à l'acte.

Nous attendons comme effet des instances d'expression qu'elles permettent aux adolescents de faire l'expérience de la valeur de la parole, de l'intérêt de la participation active à sa prise en charge, en d'autres termes, qu'elles mettent l'adolescent en situation d'être acteur de son parcours.

– La rupture consentie engendrée par le placement devrait avoir pour effet de l'aider, à prendre du recul, à se réconcilier avec son histoire, sa filiation, à renouer le fil de son existence. En apprivoisant son passé, l'adolescent se donne une chance d'agir sur son avenir.

2 Un projet personnalisé co-construit respectueux des droits de l'utilisateur appuyé par une équipe pluri disciplinaire

a) Les principes de l'action

L'organisation collective que nous avons mise en place est au service du projet personnalisé qui permet d'adapter l'offre globale de prestations aux besoins et attentes de chacun en prenant en compte l'adolescent « tel qu'il est ». Le projet personnalisé est un vecteur essentiel pour aider le jeune à se construire ou à se reconstruire à partir de bilans partagés réalisés à chacune des étapes de la prise en charge. La réévaluation régulière du projet personnalisé permet d'être au plus près des besoins et attentes des adolescents afin de les accompagner au mieux vers l'autonomie.

Comme le préconise la loi de 2002-2 et les recommandations de bonnes pratiques professionnelles, tout sera mis en œuvre pour que le jeune puisse comprendre sa situation, et exprimer ses attentes, dans le cadre du projet mais aussi dans le cadre général de la prise en charge.

Nous mettrons une attention toute particulière aux documents écrits qui nous permettront de suivre la progression de l'adolescent, à partir des évaluations d'étape conduisant à des ajustements, voir dans certains cas à une reprise partielle du projet personnalisé.



Le projet personnalisé soutient la logique de parcours, il est le starter du « pouvoir d'agir » en d'autres termes il est à la base d'une démarche d'empowerment. Cette perspective émancipatrice fait de l'outil projet personnalisé un élément moteur est incontournable de nos méthodes d'accompagnement.

Les différentes phases de la co- construction du projet personnalisé :

b) L'admission

Après la réception des demandes l'équipe de directions et la psychologue étudient les dossiers. Suit un entretien de pré-admission où sont présents le jeune, sa famille (si possible) et l'éducateur fil rouge représentant la PJJ ou ASE et le chef de service du site.

Si les conditions semblent réunies pour que le jeune puisse bénéficier du séjour en CER, son dossier est validé et le directeur du CER prend attache avec la PJJ ou selon le cas l'ASE pour formaliser l'admission.

c) L'accueil

Les conditions d'accueil mettent l'accent sur la qualité du premier contact initiateur d'un climat de confiance nécessaire à l'élaboration d'un projet co-construit sur les bases d'objectifs déterminés en commun.

Dans cette phase le jeune est accompagné par son éducateur fil rouge et l'éducateur du CER qui est son référent projet. Il peut être accompagné de sa famille. Dans toute la mesure du possible la psychologue participe à cette phase d'accueil qui consiste dans un premier temps à reprendre avec l'adolescent le motif de son placement. Dans un second temps il est informé sur l'offre de service du CER, en insistant sur les modalités de fonctionnement, les instances d'expression, sa participation à l'organisation de l'établissement et à son entretien. Sa place dans l'élaboration de son projet personnalisé est particulièrement mise en valeur. C'est dans ce cadre qu'il va refaire une visite de l'établissement, et que lui sera lu et commenté le livret d'accueil, et le règlement de fonctionnement.

Lorsque les parents sont présents³ nous veillons à ce qu'ils comprennent bien les motifs du placement, des finalités d'une pédagogie fondée sur la rupture. Leur enfant étant mineur on insiste sur leur rôle de parents et sur l'autorité parentale dont ils sont investis.

³ Le travail avec les parents se fait dans le respect des décisions judiciaires.

d) LE DIPC et le référent

Le DIPC⁴ est identique pour les deux sites, il est établi dès la première semaine suivant l'arrivée du jeune, les éléments d'informations sont recueillis avec soin. L'évaluation des besoins et des attentes permettent de concrétiser l'individualisation de l'accompagnement. Le consentement du jeune est recueilli si son état rend nécessaire une intervention thérapeutique. Et conformément à l'article L 311 – 3 3° du code de l'action sociale et des familles, le consentement éclairé du jeune ou de sa famille est recherché. Les éducateurs prennent en compte l'avis du jeune et vérifie s'il a bien compris les tenants et les aboutissants de son placement et des décisions qui en découlent.

Le jeune est accompagné dès son arrivée par un référent qui va être un interlocuteur privilégié pour lui et sa famille. Le référent est nommé par l'institution.

Pour le site du Climont le référent est un éducateur du groupe, les nominations se font au fur et à mesure de l'arrivée des jeunes de façon arbitraire. Il y a un référent par jeune.

Pour le site du Kreuzweg, deux éducatrices sont référentes pour les relations extérieures, et notamment pour les familles... le partage se fait géographiquement l'une pour le sud, l'autre pour le nord de la grande région. A ces référentes spécialisées, s'ajoute un référent du quotidien qui sera nommé dès la 2^e semaine de l'arrivée du jeune.

Le DIPC est rempli par le mineur avec son référent puis discuté en équipe. Le document est ensuite proposé et négocié avec la famille lors de la réunion de synthèse. Le document est ensuite signé par le directeur du CER les représentants légaux du mineur et le mineur lui-même.

Le référent joue un rôle primordial dans l'élaboration du projet d'accompagnement et dans sa mise en œuvre. Il est le garant d'une co-construction du projet et de la pertinence des objectifs retenus. Il recueille les propositions, il en discute la faisabilité avec le jeune, il établit des priorités dans les propositions et voit si elles peuvent s'articuler avec l'offre du projet d'établissement. Ces différentes propositions transitent par une réunion d'équipe, où elles sont discutées. Elles sont ensuite proposées et négociées avec la famille, et à l'adolescent. Le projet personnalisé est une pièce du document individuel de prise en charge. L'accompagnement se réalise en tenant compte du projet personnalisé, il a une fonction globale, celle de donner une direction au séjour, de baliser le parcours, de contenir les débordements, d'aider le jeune dans sa reconquête. La réussite de cette stratégie passe par des remises à niveau scolaire sur les savoirs de base, un accompagnement psychologique,

⁴ Voir en annexe le dossier.

et un travail sur l'ici et le maintenant permettant d'envisager des orientations de fin d'accompagnement et de la mise en place des actions de suite.

Le projet personnalisé est pensé en termes de démarches et de processus dans une volonté de permettre à chaque adolescent de retrouver un équilibre psychique et social lui permettant de s'investir dans la construction de son projet et à s'engager dans sa réalisation.

e) L'équipe pluridisciplinaire

– Composition (2015)

L'équipe pluridisciplinaire est composée en fonction des exigences liées aux spécificités des adolescents accueillis et des activités proposées. Elle compte 27,40 ETP, elle est pluri-professionnelle : directeur, chefs de service, éducateurs spécialisés, moniteurs éducateurs, apprenti/ éducateur spécialisé, psychologues, surveillants de nuit, ouvrier qualifié, secrétaires⁵. L'équipe dispose de compétences multiples, ce qui permet des modes d'approche différents, une pluralité de positions et de cultures professionnelles.

– Fonction / objectifs

L'équipe se réunit hebdomadairement. La réunion est animée par l'un des chefs de service qui a la responsabilité de structurer l'action collective, de permettre une mutualisation des savoirs et des connaissances au profit du projet d'établissement et des projets personnalisés.

L'équipe a une fonction importante dans la détermination des objectifs principaux et opérationnels en adéquation avec les missions imparties et les besoins et attentes des adolescents. Elle est en charge de mesurer les effets produits par sa programmation et de procéder à tous les ajustements nécessaires pour proposer des modes d'accompagnement les plus pertinents possibles au regard des objectifs fixés.

C'est en équipe que se discute le fonctionnement de la structure en cohérence avec le projet d'établissement, discussion du plan de service, des plannings journaliers, l'organisation des astreintes, la prise en compte des situations exceptionnelles ... Avec ce que cela comporte en termes de logistique.

L'équipe est garante de la mise en œuvre du projet d'établissement, de sa cohérence avec les projets individuels, de son évaluation en maintenant une dynamique liée à la qualité du service rendu en lien avec les valeurs, l'éthique et la déontologie d'un travail collectif.

⁵ Voir tableau des effectifs point V Relatif aux moyens



Dans le même esprit l'équipe est garante de la mise en place effective des outils de la loi de 2002 qui garantissent les droits des usagers : DIPC et projet personnalisé, livret d'accueil, règlement de fonctionnement, groupe d'expression, charte des droits et libertés.

– Rôle/ accompagnement des adolescents

L'équipe a un rôle important en matière d'accompagnement individualisé de l'adolescent. Elle mène une réflexion sur la problématique du jeune en lien avec la construction du projet personnalisé et du suivi du DIPC. Les éléments issus des instances d'expression (groupe d'expression) sont analysés et réfléchis en équipe, et servent de support à l'amélioration continue de la qualité. C'est un lieu où se coordonne les projets de découverte et d'insertion professionnelle.

– Les réunions de synthèse

Elles permettent la rencontre entre l'éducateur référent, la psychologue, le chef de service et l'éducateur fil rouge référent PJJ ou ASE. C'est durant ce moment que sont pris en compte les différents bilans, les observations consignées dans le document individuel de prise en charge. Leur analyse va permettre de prendre un certain nombre d'orientations spécifiques fondée sur les évolutions constatées et des évolutions prévisibles.

La mise en œuvre de la co-construction du projet avec l'adolescent, implique un certain nombre de rencontres entre lui et son référent. Ainsi avant la synthèse et après la synthèse, l'adolescent est informé et consulté. Il est indispensable qu'il puisse adhérer aux orientations et que celles-ci soient soutenues par l'équipe.

Les parents sont régulièrement informés et consultés sur l'évolution des mineurs et des orientations proposées. Leur coopération est toujours recherchée lorsqu'ils sont titulaires de l'autorité parentale. Le soutien à la parentalité et à la compétence de la famille fait partie des modalités d'accompagnement. C'est toujours l'intérêt de l'adolescent qui guide le positionnement institutionnel. Toute décision se fait en articulation avec l'ASE avec la PJJ et le magistrat lorsqu'il s'agit d'un placement judiciaire.

- Les réunions de type institutionnel

Une fois par trimestre des réunions sont organisées portant sur des sujets plus globaux :

Le projet d'établissement et son évolution dans le cadre du rapprochement des deux sites, et des stratégies éducatives mises en place.

Les projets de programmation permettant de renforcer les mutualisations entre les deux



sites.

Le bilan global des actions communes entreprises

Les stratégies de communication sur le territoire, et le développement des partenariats afin de faciliter les transitions de fin de parcours

Informations et discussions sur les orientations associatives en lien avec l'évolution des politiques publiques

– Le groupe d'analyses des pratiques

Le groupe d'analyses des pratiques se réunit une fois par mois. C'est un espace indispensable compte tenu de la spécificité du public accueilli et de l'investissement important des professionnels dans la relation éducative qui est le vecteur de toute action. Il est important de pouvoir prendre du recul par rapport à des situations complexes parfois explosives. L'analyse des pratiques permet de restituer du sens à leurs actions, de les maintenir dans un registre de bienveillance de prévenir tout dérapage vers de la maltraitance. La régulation des relations entre collègues facilite l'appropriation de connaissances nouvelles pour éclairer les façons de faire, les façons de dire, les façons d'appréhender la réalité et d'accepter le changement s'il s'avère nécessaire.

L'analyse des pratiques remplit une mission de formation, c'est un espace à la fois de parole, de prévention des risques psychosociaux, et d'apprentissage, facilitant la conduite du changement inhérente à toute « démarche de qualité ».

Les effets escomptés :

– Les événements qui ont conduit les adolescents au CER s'inscrivent dans une même lignée mais sont différents pour chacun, et le processus d'accueil doit souligner la particularité des histoires et l'individualisation de l'accompagnement, avec pour effet la reconnaissance de soi à la fois comme différent et semblable aux autres.

– Les différentes activités proposées qu'elles soient sportives ou culturelles sont des éléments de connaissance de soi, de dépassement, de plaisir, de découverte avec pour effet de créer une véritable rupture qualitative avec leur environnement habituel. Cette rupture devrait être productrice de changement de reconquête de soi et d'ouverture sur l'avenir.

– Les différents points d'appui : fil rouge, référent, équipe pluridisciplinaire par leur fonction et leur rôle sont des figures d'autorité qui donne sens au parcours, déclenche un processus de réhabilitation de soi envers soi et envers les autres pour aboutir à la création de liens



sociaux.

– Le respect des droits et libertés devraient avoir pour effet d'encourager l'utilisateur à se situer comme un sujet de droit, comme un citoyen dans le but de restaurer une sociabilité, en fonction de la problématique de chacun.

3 Un parcours interne ouvert sur l'extérieur

La notion de parcours notamment dans le secteur social et médico-social est concomitante à la décentralisation et à la redéfinition des rôles de l'État et des collectivités territoriales. Les politiques publiques trouvent une inscription au niveau du territoire mettant en avant les partenariats le travail en réseau. Cette nouvelle conception des dispositifs d'accompagnement met en avant l'importance de la continuité de la prise en charge dans un enracinement local.

C'est dans cet esprit et dans son sens ordinaire que nous entendons la notion de parcours : trajet, trajectoire, chemin, itinéraire allant d'un point à un autre, Et nous l'associons à l'indispensable participation de l'adolescent à sa construction.

Le projet personnalisé concrétise les éléments – co-construits – du parcours pour chacun des jeunes. La remobilisation de l'adolescent est un passage obligé pour que son cheminement soit porteur d'émancipation.

Cependant nous ne sous-estimons pas la difficulté de notre approche de l'accompagnement pour des personnes aussi vulnérables et désocialisés que les jeunes séjournant au CER. Nous sommes conscients du paradoxe consistant à proposer à des jeunes en situation critique, ayant évité de justesse la prison d'être en « capacité d'agir » pour s'extirper de situations où la délinquance a force de loi, ou le non-droit est la règle, alors même qu'une démarche émancipatrice et responsable est difficile pour une grande majorité des jeunes « ordinaires ».

Nous savons que le parcours ne manquera pas d'obstacles, c'est ce qui nous conduit à concevoir le séjour au CER comme une ressource, une référence mobilisable à tous les moments de leur vie. Pour nous c'est un temps fort qui donne aux adolescents quelques clés pour sortir de situations complexes, délictueuses et dangereuses pour eux-mêmes et pour leur entourage. Sans promettre des lendemains qui chantent, on peut créer des moments où ils seront en capacité d'éprouver d'autres sentiments, de faire d'autres expériences, de vivre selon d'autres modalités, de se confronter à eux-mêmes et aux autres. Le contexte dans lequel nous les accueillons et qui sera leur environnement le temps du placement fait du



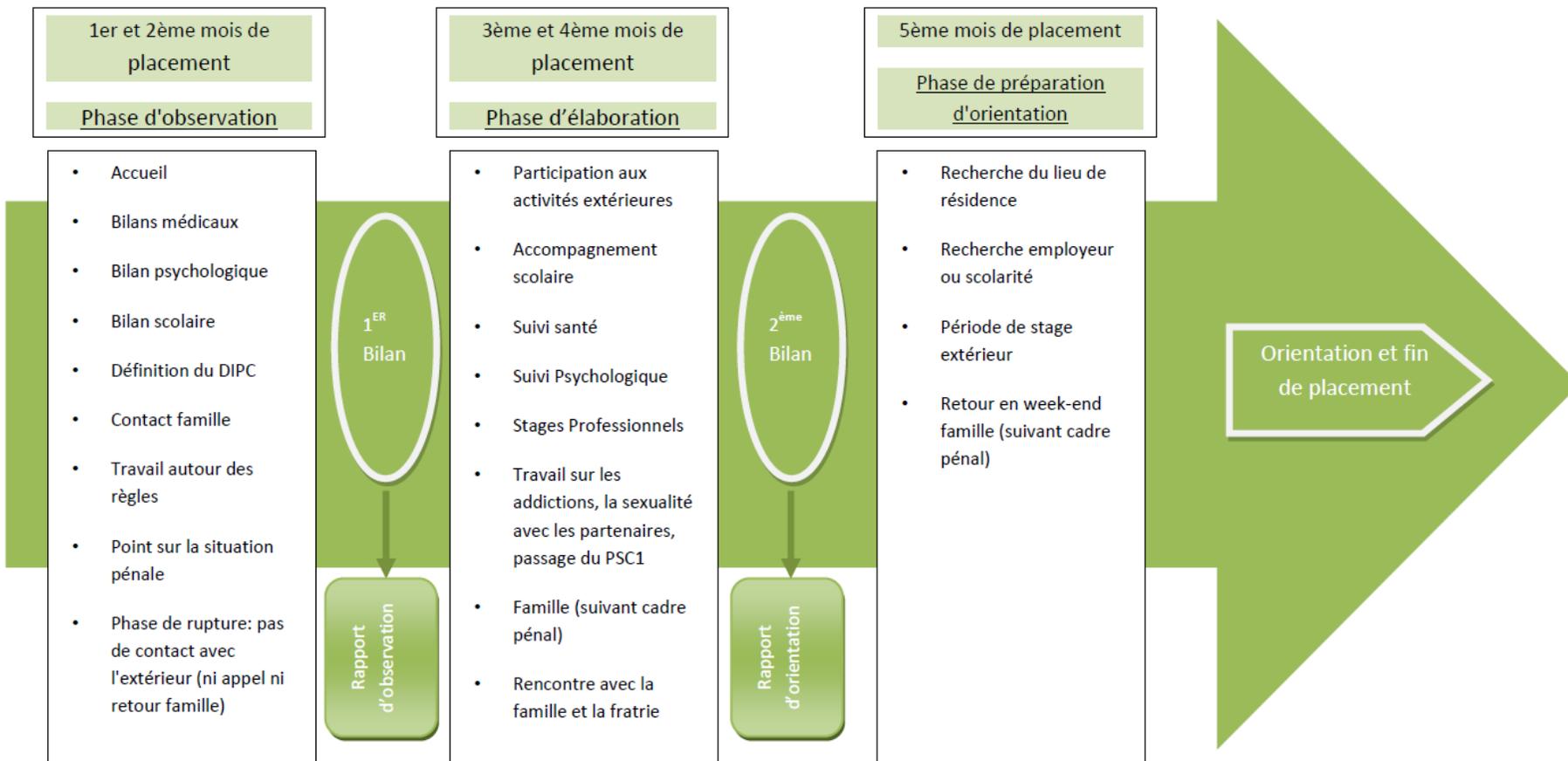
collectif un support à la progression personnelle, et du parcours dans ses différentes phases, un cadre à l'action éducative nous permettant de prendre en compte le jeune comme usager du CER, dans sa quête de lui-même comme sujet, et dans son apprentissage social et citoyen.

Le parcours ne s'arrête pas à la fin de la séquence CER, la partie la plus hasardeuse commence avec la sortie du dispositif, le retour dans un univers en pleine crise économique, où le travail comme support essentiel de l'insertion est remis en cause comme le rapport au travail dans un marché de l'emploi en pleine mutation. La société est de plus en plus à la recherche d'un tout sécuritaire et son passé ne plaidera pas pour lui.

Aussi notre pari de « l'intégration sociale » est-il à nuancer dans le sens où une intégration même partielle et limitée peut offrir une vision réaliste pour le plus grand nombre des jeunes accueillis. Le parcours réalisé ne peut se conclure par un espoir déçu, un de plus, qui augmenterait sa désespérance. Il est très important d'éviter une fracture brutale en fin de parcours qui pourrait annihiler tous les bénéfices du séjour. La question d'un service de suite léger permettant un atterrissage en douceur garantissant une continuité du parcours est à réfléchir.

Tout ce qui peut conduire à « l'inclusion sociale » est considéré comme un plus à exploiter, à valoriser à mémoriser pour qu'il puisse être intériorisé comme une expérience forte qui s'inscrit dans leur psychisme, comme un jalon possible vers une logique d'empowerment.

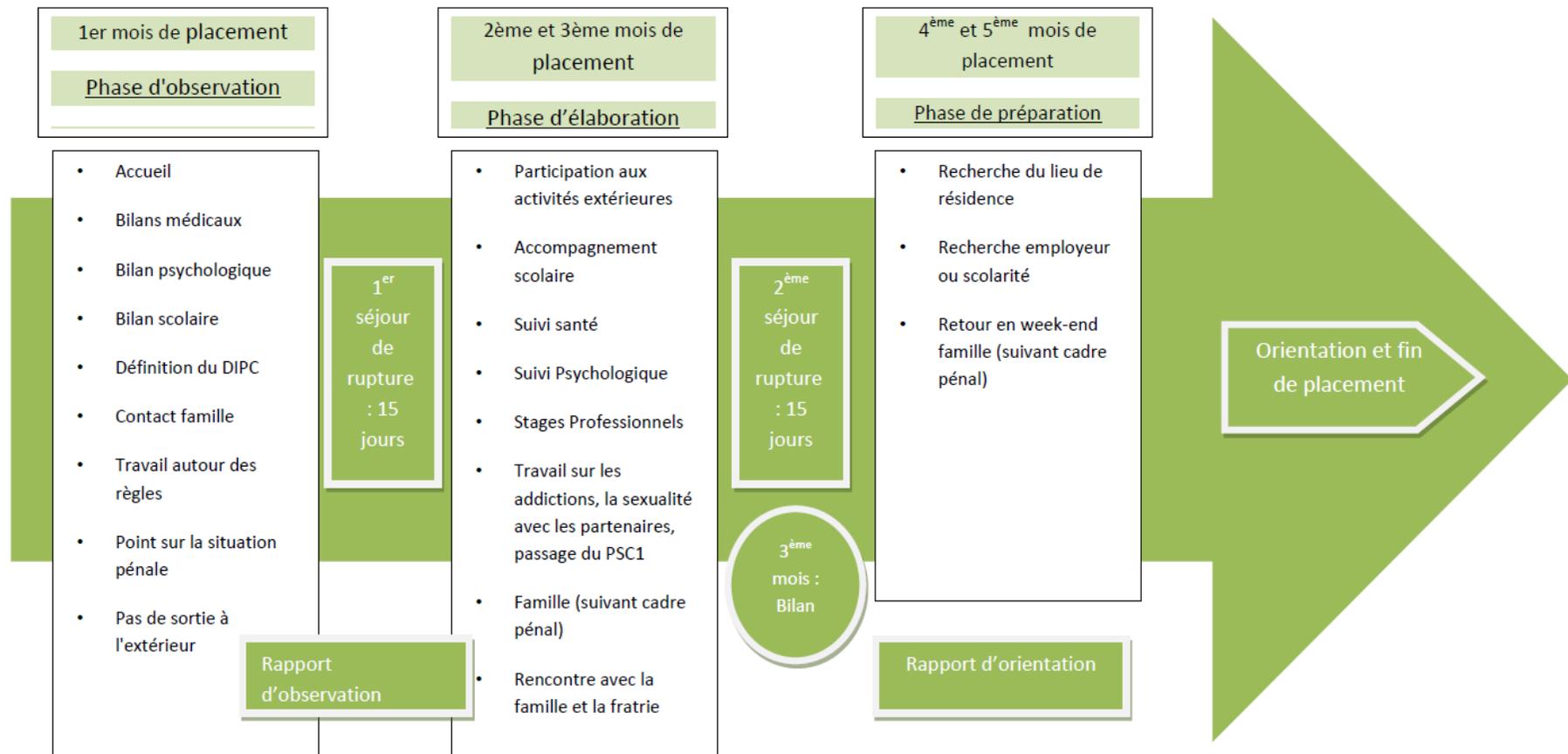
SITE DU CLIMONT



Deux séjours de rupture de deux semaines sont répartis dans le parcours du placement

Des échanges réguliers entre l'établissement et l'éducateur fil rouge et le magistrat jalonnent le placement de l'adolescent

SITE DU KREUTZWEG



Des échanges réguliers entre l'établissement et l'éducateur fil rouge et le magistrat jalonnent le placement de l'adolescent

Ces deux schémas rendent compte des différentes phases de placement sur les deux sites. Il est à noter que nous envisageons d'harmoniser les différentes étapes du placement entre les 2 sites tout en maintenant la spécificité des deux modèles –file active et sessions – qui permettent une souplesse dans le rythme des admissions sans réduire la mutualisation des moyens.

Le séjour se déroule en 3 phases :

- De la 1^o à la 6^e semaine :

C'est la phase de rupture avec le milieu d'origine. Le contact entre l'adolescent et sa famille se fait uniquement par voie postale. L'équipe éducative rencontre les parents à domicile. Cette période est caractérisée par la construction d'un groupe ayant sa propre dynamique, la prise de possession des lieux et des programmes, d'un rythme de vie. Durant cette période l'adolescent est invité à élaborer avec son référent un projet personnalisé, dans le cadre du DIPC.

Cette période très dense se clôture par un premier séjour de rupture.

- De la 6^e à la 16^e semaine :

Les activités quotidiennes se poursuivent sur un rythme soutenu, l'ouverture vers l'extérieur s'accélère avec des stages en entreprise, des week-ends en famille chaque fois que possible, venant consolider le travail sur la valorisation de la parentalité et les liens familiaux.

Cette période est aussi celle où l'équipe évalue les différents éléments d'observation recueillis afin d'ajuster les éléments de projet personnalisé si nécessaire, de réorienter les axes de travail avec l'adolescent, à partir des fiches d'observation écrite d'émettre les premières hypothèses d'orientation.

Cette phase se termine également par un séjour de rupture.

- De la 16^e à la 24^e semaine :

Les week-ends en famille sont maintenus. Des stages en entreprise sont organisés auprès des partenaires locaux. Sur le plan scolaire les jeunes qui en ont la capacité passent le certificat de formation générale. Sur le plan de la formation professionnelle, avec une prédominance au Climont, les stages sont axés sur l'insertion professionnelle. Cette immersion est réalisée grâce aux partenaires locaux et avec leur collaboration. Un second stage d'une semaine

peut être organisé dans la localité où réside le jeune. Dans ce cas il séjournera dans sa famille.

C'est au cours de ces dernières semaines que les hypothèses d'orientation seront soumises à l'autorité qui a décidé du placement. Une recherche active de lieux d'accueil, de stage post placement CER est réalisée durant cette période.

Ces trois phases intègrent l'ensemble des dispositions que nous avons décrites dans le chapitre consacré à l'offre de services qui sont en lien étroit avec les ressources et moyens dont dispose l'établissement. De plus elles font l'objet d'évaluation régulière en lien avec notre démarche d'amélioration continue de la qualité.

Les effets escomptés :

- Le parcours concrétise la mise en œuvre de l'offre de services et permet une mise en cohérence de l'ensemble des effets attendus, touche à l'intégration dans le projet du CER des projets individualisés développés en fonction de la spécificité des publics accueillis par session ou en file active.
- Les activités déployées, le rythme de vie, le découpage en 3 phases, la participation des adolescents à chacune d'elles si ce devraient les conduire à reprendre leur vie en main (empowerment).
- La densité du programme proposé devrait marquer les esprits et servir de référence au-delà du passage en CER.

4 Un partenariat au service du projet des usagers

Le CER Val de Villé à travers ses deux sites s'inscrit dans son environnement à partir de son champ de compétences. L'établissement est connu des entreprises locales, des institutions culturelles et sportives avec lesquelles elle a noué des relations privilégiées. Ces relations permettent de faire connaître les missions du CER, de démystifier le profil des usagers tout en valorisant leurs potentialités, avec comme corollaire une transformation des représentations sociales de ce type d'établissement et des jeunes qui y séjournent.

Le travail en réseau permet de construire des parcours adaptés aux usagers à leurs attentes et à leurs besoins. Les stages quels que soient leur niveau permettent de faciliter l'orientation professionnelle et d'appuyer la vie sociale.

Type d'activité	Partenaires de projet	Type de projet	Objectifs
Sport	Faculté des sciences du sport de l'université Strasbourg	Sportif	- Faire découvrir d'autres activités, - Développer la cohésion du groupe.
	ASAHI	Judo	- Faire découvrir le schéma corporel, - Développer le code moral lié à la discipline.
	Guide de moyenne montagne	Randonnée	- Faire découvrir l'environnement, - Développer la gestion de l'effort.
Culturel	Ligue de l'enseignement = fédération des œuvres laïques	Culturel	Pour le public : - Développer l'autonomie du jeune, - Faire découvrir l'environnement proche, - Respect du cadre de vie à l'extérieur, - Acquérir de nouvelles connaissances, - Encourager la prise de parole (confiance), - Encourager la relation intergénérationnelle
Insertion professionnelle	La mairie de Rothau	Espace vert	- Développer l'autonomie et l'initiative du jeune, - Faire découvrir le milieu environnant, - Respect du cadre de vie à l'extérieur - Acquérir de nouvelles connaissances, - Encourager la prise de parole (confiance), - Aide aux collectivités.
	Saint Blaise La roche	Chantier	- Développer l'autonomie et l'initiative du jeune, - Faire découvrir le milieu environnant, - Respect du cadre de vie à l'extérieur, - Acquérir de nouvelles connaissances, - Encourager la prise de parole (confiance), - Aide aux collectivités.
	Association de pêche FLU Fouchy – LALAYE-URBEIS	Chantier	- Développer l'autonomie et l'initiative du jeune, - Faire découvrir le milieu environnant, - Respect du cadre de vie à l'extérieur, - Acquérir de nouvelles connaissances, - Encourager la prise de parole (confiance), - Aide aux collectivités.

D'autres partenaires contribuent au développement professionnel des jeunes notamment les entreprises plomberie-sanitaires, carrelage, restauration et gros œuvre.

Les effets attendus :

- Faire connaître les missions des centres éducatifs renforcés, et transformer la représentation sociale « de l'adolescent délinquant ».
- Des partenariats fidélisés pour offrir aux jeunes des possibilités de stages, de formation professionnelle, de rencontres avec des adultes bienveillants et aidants.
- S'inscrire dans son environnement et être perçu comme un des acteurs de la vie locale, favoriser l'intégration sociale des adolescents.
- Participer à des événements avec d'autres CER de type la semaine du goût qui à la fois met en compétition, permet d'assumer une forme de challenge, la victoire comme la défaite.

V. LES PRINCIPES ET REFERENCES THEORIQUES AUXQUELS SE REFERE L'ETABLISSEMENT

1 Les principes généraux

Le projet s'appuie sur les principes énoncés dans :

- le projet associatif (voir chapitre I)
- sur la charte des droits et libertés, (voir annexe)
- sur les recommandations de bonnes pratiques professionnelles élaborées par L'ANESM :

a) Les recommandations générales

L'établissement relève du domaine de l'Aide Sociale à l'Enfance, les principales recommandations publiées concernant ce secteur sont les suivantes :

- La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre (2008)
- Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance (2008)
- Le questionnement éthique dans les établissements sociaux et médico-sociaux (2010)
- Elaboration, rédaction et animation du projet d'établissement ou de service (2010)
- Les conduites violentes dans les établissements accueillant des adolescents : prévention et réponses (2008)
- L'ouverture de l'établissement à et sur son environnement (2008)
- Concilier vie en collectivité et personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement (2009)
- Les attentes de la personne et le projet personnalisé (2008)
- Mise en œuvre d'une stratégie d'adaptation à l'emploi des personnels au regard des populations accompagnées (2008)

b) Les recommandations spécifiques

- Le partage d'informations à caractère secret en protection de l'enfance (2011).
- L'exercice de l'autorité parentale dans le cadre du placement (2010).
- Accompagner l'accès au droit dans les établissements ou services de l'inclusion sociale



relevant de l'article L 312 –1 du code de l'action sociale et des familles.

- Prendre en compte la santé des mineurs/ jeunes majeurs dans le cadre des établissements et services de la protection de l'enfance et/ ou mettant en œuvre des mesures éducatives (2016).

-Favoriser les articulations entre les professionnels intervenant en protection de l'enfance et les professionnels intervenant dans un cadre pénal à l'égard d'un mineur (2016).

Et aussi :

-La lettre de cadrage élaborée par l'ANESM en préparation d'une recommandation de bonnes pratiques professionnelles portant sur l'accompagnement des mineurs avec difficultés psychologiques perturbant gravement le processus de socialisation (2015/ 2016).

À titre indicatif : évaluation du projet,

-L'évaluation interne : repères pour les établissements et services prenant en charge habituellement des mineurs/ jeunes majeurs dans le cas de la protection de l'enfance et / ou mettant en œuvre des mesures éducatives (2015).

2 Les références théoriques

Plusieurs références et approches théoriques soutiennent la mise en œuvre du projet d'établissement, et la réalisation des objectifs principaux, et opérationnels. Nous retiendrons particulièrement les domaines suivants illustrés par quelques ouvrages qui n'ont qu'une valeur indicative :

Psychologie et Psychopathologie – les processus de construction identitaire, l'intersubjectivité... la souffrance psychique, les troubles psychiatriques

F DOLTO : *paroles pour adolescents* Hatier 1989

P KAMMERER : *délinquance et narcissisme à l'adolescence* Bayard édition 1992

P KAMMERER *l'adolescent dans la violence* éditions Gallimard 2000

Professeurs I FERRANT et Dr P.GUILLET (SD)Rapport du ministère de l'emploi et de la solidarité, du Haut comité de la santé publique : *la souffrance psychique des adolescents et des jeunes* éditions ENSP 20020 2/10/10

August AICHORN : *jeunesse à l'abandon* Privat 1973 (pour l'édition française)

Y. NOUGUE *L'entretien clinique* édition Anthropos 2002

J. OURY "*Psychiatrie et psychothérapie institutionnelle*", édition du champ social 1976 pour
Serge LESOURD "*La construction adolescente*", Erès, 2005 -

Piera AULAGNIER "*La violence de l'interprétation, Du pictogramme à l'énoncé*", PUF 1975
pour la première édition

Jean-Jacques RASSIAL, « *Le passage adolescent, de la famille au lien social* », Erès, 1998

Sociologique et psycho sociologique : mécanismes d'exclusion, lien social, relations
intergénérationnelles : la dynamique de groupe, conduites à risques

F DUBET *la galère des jeunes en survie* fayard 1987, édition de poche point 2008

F DUBET *la préférence pour l'inégalité. Comprendre la crise des solidarités* seuil 2014191 P

JOXE *pas de quartier ? délinquance juvénile et justice des mineurs* Fayard 2012

MH BACQUE et C BIEWENER *l'empowerment, une pratique émancipatrice ?* la découverte
poche 2012

D ANZIEU et J Y MARTIN *la dynamique des groupes restreints* PUF 3^eédition 1976

P BAUDRY *violence invisible* édition du passant 2004

D LE BRETON *passions du risque* Métailié 1991

Pédagogique et Psychopédagogie : la pédagogie de projet, méthode Freinet

JP BOUTINET *anthropologie du projet* Puf 1990 pédagogies

N GIAUQUE et C TIECHE CHRISTINAT(SD) *la pédagogie Freinet, concept valeur pratique
de classe*, édition chronique sociale 2015

Recommandations : Lettre de cadrage de l'ANESM : « L'accompagnement des mineurs
ayant des difficultés psychologiques perturbant gravement les processus de socialisation »
2015/2016.

Ces différents ouvrages et thématiques, sont donnés à titre indicatif (la liste n'est pas
exhaustive) ils sont le support direct ou indirect de nos pratiques en permettant une meilleure
compréhension des différentes situations.

VI. LES RESSOURCES ET MOYENS DE L'ETABLISSEMENT

1 Les ressources humaines

	CER Climont Budget accordé 2014	CER Kreuzweg Budget accordé 2014	Cumul Budget accordé 2014	Créations 2015		ETP Budget fusionné 2015
				+	-	
Direction / Encadrement			3,300			3,000
Directeur	1,00	0,30	1,30		-0,30	1,00
Chef de service	1,00	1,00	2,00			2,00
Administration / Gestion			1,00			1,00
Technicien supérieur	0,50	0,50	1,00			1,00
Services généraux			1,91			3,50
Ouvrier Qualifié	1,00		1,00			1,00
Surveillant de nuit	0,91		0,91	1,59		2,50
Socioéducatif			18,86			18,86
Educateur spécialisé	3,86	10,00	13,86			13,86
Moniteur Educateur	4,00		4,00			4,00
Apprenti ES	1,00		1,00			1,00
Paramédical			1,04			1,04
Psychologue	0,54	0,50	1,04			1,04
TOTAL ETP	13,81	12,30	26,11	1,59	-0,30	27,40

a) L'encadrement

Le directeur, il est le garant du cadre institutionnel de travail, il fait appel à l'investissement des professionnels afin d'assurer les missions et le fonctionnement de l'établissement.

Il positionne l'établissement sur le territoire en lien avec les stratégies de l'ARSEA.

Les chefs de service, principaux cadres hiérarchiques du projet, sont les garants constants du fonctionnement de la structure en relation avec le directeur. Leur action commune s'inscrit dans le projet associatif de l'ARSEA.

Ils animent les réunions d'équipe, d'admission, ils participent aux séjours de rupture contribuent à l'élaboration et à l'actualisation du projet du CER comme à la formulation de chacun des projets individuels des bénéficiaires accueillis.

Ils sont les interlocuteurs de référence des partenaires et de l'équipe pluridisciplinaire de chaque service

Ils participent à la gestion administrative et financière du CER, en relation avec la secrétaire/comptable et sont responsables d'une caisse permettant les achats du quotidien

b) L'équipe des travailleurs sociaux

L'éducateur référent, assure la relation en alternance avec le chef de service éducatif.

Il est plus particulièrement chargé du lien avec les partenaires extérieurs. Il contribue à collecter les éléments permettant la construction d'un dossier d'admission.

Il participe, avec les psychologues du CER, à un travail d'élaboration permettant au jeune avec ses référents éducatifs et familiaux de participer à une évaluation concernant le parcours passé.

Il contribue à la prise de contact et accompagne d'éventuelles visites d'établissement en vue de la mise en place du projet d'orientation.

L'éducateur référent se charge en relation avec l'équipe, le psychologue et le chef de service de la rédaction des projets individuels.

Le psychologue à mi-temps sur chaque structure, intervient de manière régulière, si possible quotidienne. Sa contribution comporte deux volets :

- Celui concernant les bénéficiaires, celui adressé au personnel.

Concernant les jeunes : le travail psychologique s'organise autour de trois approches :

- Un travail d'évaluation des aptitudes et de la personnalité de chacun des bénéficiaires sur la base d'une collecte de données existantes

- L'approche individuelle avec des entretiens personnels réguliers qui visent à reconstruire une personnalité écorchée

- Au cours des entretiens : reconstruire sa trajectoire, mettre de l'ordre, des mots, sur une vie, une histoire

Concernant le personnel : le travail de régulation d'équipe est tout aussi utile que l'accompagnement des bénéficiaires est important.



L'équipe éducative est composée d'éducateurs dont le plus grand nombre interviendra dans l'accompagnement du quotidien du groupe et de chaque jeune. Tous participent aux séjours de rupture à raison de deux par année (soit 4 semaines au total).

Chacun en fonction de ses compétences personnelles voire, qualifications professionnelles spécifiques, proposera des activités régulières auxquelles il sera clairement identifié. Ainsi le scolaire, le bûcheronnage, l'informatique ou certaines activités sportives seront plus particulièrement assurés par l'un ou l'autre.

Une éducatrice technique ou une conseillère en économie sociale et familiale sera responsable, en coordination avec l'équipe éducative, le chef de service et l'éducateur référent, de la restauration et de l'hygiène des locaux comme de l'entretien du linge. Cette responsabilité est partagée avec l'équipe des salariés, plus encore, elle est assurée concrètement avec l'aide ou l'intervention obligatoire des bénéficiaires

Ainsi l'élaboration des menus, les achats, la préparation des repas, l'entretien de la maison... s'intègrent pleinement dans le projet éducatif.

Le choix de recruter une éducatrice technique sur cette fonction donne une dimension éducative et formative à son intervention. Elle participe totalement à la vie de la structure ainsi qu'aux réunions d'équipe. Elle peut être sollicitée dans le cadre d'une prise en charge individuelle particulière.

Les abords immédiats du bâtiment sont entretenus dans le cadre d'activités spécifiques accompagnées d'un ou d'éducateurs

c) Le personnel administratif

La secrétaire de direction est à mi-temps sur les deux structures : elle coordonne les dossiers administratifs des bénéficiaires et du personnel. Elle assure la gestion comptable des factures et prend en charge les appels téléphoniques.

Elle recense l'ensemble des courriers et les traitent, suit les documents nécessaires au quotidien et s'assure de la sauvegarde des fichiers informatiques.

2 Les moyens logistiques

a) La restauration, la lingerie, l'entretien des locaux et des abords

- **Les repas** sont confectionnés dans chaque structure avec du matériel de cuisine professionnel adapté qui répond aux normes d'hygiène et de sécurité.
- **La lingerie** : chaque structure bénéficie de deux laves linge et de deux sèches linge. Le matériel est utilisé sous le contrôle du personnel éducatif avec des produits adaptés.
- **L'entretien des structures** est fait par les usagers et les éducateurs. Ils utilisent des produits d'entretiens professionnels qui répondent aux normes et qui s'inscrivent dans une charte d'entretien des locaux. Ils sont stockés dans un lieu spécifique et fermé à clef.

b) Le parc véhicule

Il est constitué de :

Véhicules
2 trafics de 9 places
2 Dacia de 5 places
1 Rang Rover de 5 places
1 tracteur
3 remorques

Un carnet de bord répertorie le nom de l'utilisateur, les kilomètres effectués et la mission réalisée. Les éléments de sécurité sont contrôlés régulièrement par un professionnel de l'automobile. Chaque semaine le chef de service lors de la réunion hebdomadaire s'assure du bon fonctionnement et de l'état du véhicule.

c) Le parc informatique, les outils administratifs

Les outils disponibles sont les suivants :

Matériels bureautique
9 postes fixes
6 portables
2 photocopieurs
2 installations téléphoniques
3 téléphones portables
2 fax



Les 2 bureaux éducateurs sont équipés d'un poste informatique.

Le personnel administratif (secrétaire chefs de services et directeur) bénéficie d'un outil informatique individuel,

d) Les équipements liés au programme : sport activités de loisirs et culturels, soins, rééducation

La mutualisation du matériel permet un éventail plus charnu des équipements existants mais également des compétences à la mise en pratique par les professionnels.

Chaque service dispose de matériels informatiques à l'usage des bénéficiaires utilisé sur des temps scolaire et sous contrôle du personnel éducatif.

Pour les deux structures le matériel est au service des bénéficiaires sous contrôle d'un professionnel.

Afin d'optimiser son utilisation, il est géré par des éducateurs référents qui veillent à son entretien mais également au renouvellement si nécessaire.

Le stockage se fait en grande partie au service du CLIMONT où une salle fermée à clé est dédiée au rangement.

En fonction des activités, le petit matériel (ballon, raquette de tennis de table etc...) sera mis à disposition des bénéficiaires en s'assurant d'une utilisation en adéquation du matériel fourni.

Concernant les activités ponctuelles une location de matériel est effectuée en fonction des projets initiés.

Le matériel nécessaire aux activités culturelles est loué.

Une activité pêche pendant la période estival à lieu gratuitement en échange d'un entretien du site pour l'ensemble des services du CER du Val de Villé.

Comme il nous a été demandé lors de l'AUDIT, le matériel médical et thérapeutique est rangé dans une armoire fermé sous clef, un carnet définit l'heure et le jour de la prise du traitement.

Matériel sportif mis à disposition au CER	Matériel technique mis à disposition
Un city stade	Débrousailleuse
Une salle d'initiation aux jeux d'opposition	Petits matériels technique (tourne vis, marteau,...)
Une table de tennis de table	Visseuse deviseuse portable
Des raquettes de neige	Tronçonneuse portative Chaussures de sécurité
VTT	Bleu de travail
Matériel d'équitation	Casque de sécurité
Canoës	Casque sonore
Petits matériels : ballons, raquettes...	Gants de protection
Accès à une salle de musculation extérieure et à la piscine de Villé	
Babyfoot	
Chaussures de randonnée	
Canne à pêche Kimonos	

e) Budget et suivi

Un tableau de bord sur chaque site permet de suivre les dépenses..

Chaque site est titulaire d'un compte bancaire ouvert par l'association auprès du CIC. A terme il y a aura un compte unique.

Pour effectuer les règlements des petites dépenses il dispose d'une carte de paiement et d'un chéquier. Ex. frais relatifs aux usagers : cantines, scolarité, inscription d'activité.... (Paiements dans la limite des plafonds mis en place par l'association)

Ces outils de paiement sont détenus par le directeur.

Chaque site détient par ailleurs une caisse d'argent liquide. Le directeur est responsable de sa gestion.

Les comptes bancaires et les caisses sont alimentés par le service finance de la Direction Générale par une avance de fonds après demande auprès d'un cadre du service finance et justification des dépenses antérieures.

Le CER transmet mensuellement les éléments justificatifs de dépenses à la direction financière conformément aux procédures associatives.

Le directeur a délégation pour engager les dépenses d'investissement sur la base du programme d'investissement ou du plan pluriannuel d'investissement approuvés par les financeurs et dans la stricte limite des crédits autorisés.

La Direction Financière de l'association effectue par ailleurs un suivi très précis de la situation financière des 2 sites grâce à divers tableaux de bord auxquels le directeur a accès via le réseau informatique partagé :

- Dépenses de personnel budgétés et réalisés ;
- Suivi ETP, allègements bas salaires, indemnités journalières ;
- Suivi des recettes et de l'activité (mensuel et annuel) ;
- Suivi des dépenses de fonctionnement budgétés et réalisés ;
- Suivi des indemnités de déplacement ;
- Suivi des Plans pluriannuels d'investissement ;
- Suivi des provisions de la structure ;
- Suivi des résultats de la structure

VII LA DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE PLAN D'ACTION

1. Les évaluations

a) Les différents types d'évaluations

La démarche d'amélioration continue de la qualité est nourrie par l'évaluation régulière de nos pratiques, et par les résultats de l'audit réalisé sur les 2 sites par les services de la PJJ.

Des évaluations intermédiaires sont organisées : une évaluation des actions est réalisée tous les semestres. Elle porte sur la mise en œuvre et la pertinence des activités proposées, le rythme de la prise en charge, la cohérence du parcours proposé, les solutions de fin de séjour

Des entretiens professionnels : un entretien professionnel est prévu une fois par an. L'objectif de cet entretien est d'accompagner le personnel dans l'évolution de leur carrière, dans l'adaptation à l'emploi, et la mise en place de formation ad hoc.

Un plan de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences sera élaboré, au niveau de l'association.

L'évaluation interne : l'évaluation des pratiques professionnelles et de leurs effets s'appuie sur le référentiel d'évaluation de l'association dont les thématiques se fondent sur le référentiel lié à la RBPP portant sur l'évaluation interne des établissements social et médico-social.

Ce référentiel sera complété par la recommandation de 2015 « Repères pour l'évaluation interne les établissements et services prenant en charge habituellement des mineurs/ jeunes majeurs dans le cas de la protection de l'enfance et / où mettant en œuvre des mesures éducatives ».

b) La construction d'indicateurs de résultats et améliorations de l'individualisation

Nous nous sommes fixés une année entre 2016 / 2017 pour assortir d'indicateurs de résultats, les effets escomptés de notre offre de services et pour en éprouver la validité : pertinence au regard des besoins des jeunes, cohérence avec les objectifs principaux et le projet personnalisé, efficacité au niveau des résultats obtenus/ à ceux escomptés.

Nous voulons également améliorer tout ce qui concerne le DIPC, et notamment l'élaboration co-construite du projet personnalisé, par la mise en place d'un processus lié au contenu du document individuel de prise en charge, permettant une plus grande réactivité dans les ajustements du projet au mieux des attentes et besoins de l'adolescent.

Dans ce cadre nous prendrons en référence la lettre de cadrage élaborée par l'ANESM en préparation d'une recommandation de bonnes pratiques professionnelles portant sur l'accompagnement des mineurs avec difficultés psychologiques perturbant gravement le processus de socialisation (2015/2016), Celle-ci nous donne des éléments de réflexion permettant de mieux prendre en compte les usagers dans toute leur complexité.

De plus la recommandation indiquant les repères pour les établissements et services prenant en charge habituellement des mineurs/ jeunes majeurs dans le cas de la protection de l'enfance et / où mettant en œuvre des mesures éducatives (2015) sera un fil conducteur à notre réflexion.

2. Les outils de la loi 2002 et l'effectivité des droits

Notre projet d'action porte sur l'appropriation des outils de la loi 2002, pour les mettre au service du projet d'établissement et des projets personnalisés afin qu'ils prennent sens au-delà de l'obligation légale, et qu'ils soient un véritable support à une relation contractuelle avec l'utilisateur dans le respect de ses droits et de ses devoirs.

a) Sécurité, intégrité, intimité

Il s'agit bien pour nous de garantir l'effectivité des droits des usagers dans le contexte d'un CER, en luttant par la programmation, contre les situations de violence, en assurant le droit à l'intégrité et à la sécurité par une vigilance en alerte pour gérer les paradoxes entre risque et autonomie. Dans ce contexte il nous faut également articuler sécurité et respect de la vie privée en assurant pour les professionnels la possibilité de circuler dans tous les locaux et en garantissant le droit à l'intimité des adolescents dans leurs chambres grâce à un système de fermeture intérieure compatible avec l'intervention des travailleurs sociaux en cas de nécessité.

Conformément aux préconisations de l'audit 2013 sur le site du Kreuzweg, le bâtiment désaffecté est en voie d'être sécurisé.

b) Accès aux soins et à la santé

En ce qui concerne l'accès aux soins, un généraliste reçoit à leur arrivée les jeunes en consultation pour un bilan de santé qui peut être également réalisé par le médecin de famille : les usagers ont le libre choix de leurs praticiens durant leur séjour. Nous avons également noué des partenariats avec un dentiste, un psychiatre, un cabinet d'infirmiers libéraux, qui se déplacent, et avec l'hôpital de Sélestat. Compte tenu de notre projet nous avons également des accès facilités à un médecin du sport.

L'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, est pour nous un point incontournable tant du point de vue de la santé que de la sécurité incendie. Cependant nous devons gérer cet interdit avec souplesse et détermination : en respectant les termes du décret tout en ne privant pas brutalement les adolescents de toutes leurs addictions. Nous avons pour le site du Kreuzweg déterminé une zone fumeur à l'extérieur de l'habitation mais au sein de la propriété. Ce compromis nous permet d'interdire formellement de fumer à l'intérieur et d'autre part de protéger les jeunes des dangers de fumer « au bord de la route ».

c) Droit à la confidentialité

Le droit à la confidentialité est respectée et peut trouver une extension dans le secret partagé : en effet le travail en équipe pluridisciplinaire nous conduit à prendre en compte plusieurs points de vue ce qui implique un échange de données entre professionnels strictement mis au service d'un accompagnement plus efficace.

d) Droit à la pratique religieuse

Le droit à la pratique religieuse, au respect des croyances est reconnu aux adolescents en lien avec l'interdiction du prosélytisme dans un strict climat de neutralité, y compris pour l'alimentation. En cela nous respectons le principe de laïcité tel qu'il est repris dans le projet associatif.

e) La continuité de la prise en charge

La construction d'un planning avec des chevauchements pour le passage direct des consignes, est en phase d'étude avec les Instances Représentatives du Personnel, pour une formalisation validée, dans cette attente le passage des consignes se fait mais de façon informelle.

De plus nous nous sommes fixés comme objectifs de travailler sur la question de la fin du séjour pour permettre des sorties du dispositif avec une suite assurée.

La plupart des préconisations formulées par les auditeurs ont été prises en compte à travers le projet, ou sont en passe de mise en œuvre.

3. La lutte contre la maltraitance

a) Principes généraux

Notre volonté de travailler à partir d'une éthique irréprochable, dans une logique où la bientraitance est dominante ne constitue pas à elle seule un antidote suffisant pour lutter contre la maltraitance. Il est nécessaire de mettre en place un dispositif faisant office de barrière de sécurité et de signal d'alerte.

Dans le respect de la dignité et de l'intégrité des adolescents, « mineurs délinquants », nous pouvons être appelés à les contenir pour les protéger de la violence qu'ils peuvent infliger à eux-mêmes ou à autrui, ce qui peut entraîner de la part des professionnels des comportements violents en retour, parfois pensés en termes de légitime défense. Dans ces situations, les **groupes d'analyses des pratiques** permettent de démêler les faits, d'en prendre la juste mesure, de faire un pas de côté pour avoir une relecture plus objective de ce qui s'est réellement passé permettant de rectifier un positionnement, et si les faits s'avèrent graves, totalement inappropriés, alors toutes les mesures utiles pourront être prises y compris celle d'utiliser son droit d'alerte. Ces groupes d'analyses permettent aussi de mettre à jour des situations qui pourraient devenir maltraitantes d'origine plus diffuse dues à l'organisation de la prise en charge. La formation continue et initiale des travailleurs sociaux, les instances d'expression pour les jeunes sont autant de freins à la maltraitance.

Nous avons conscience de la rapidité avec laquelle un dérapage peut se produire aussi cette question est traitée au quotidien sans faux-fuyants, et une réflexion est conduite au sein de l'équipe pluridisciplinaire sur les risques spécifiques à ce type d'établissement au regard :

- des jeunes accompagnés, aux conduites imprévisibles et asociales,
- de la programmation mise en place qui repose en partie sur le dépassement de soi ce qui peut créer des situations de maltraitance non- intentionnelles,
- du positionnement des professionnels – figures d'autorité – qui ne peut déraquer vers l'autoritarisme,

- des stagiaires et apprentis qui découvrent le secteur, qu'il faut protéger du mimétisme et de la surenchère pour qu'ils puissent conserver un regard nouveau et critique sur le fonctionnement, et apprendre leur métier.

Nous sommes particulièrement sensibles à **l'organisation du travail** conçue :

- pour éviter de créer des états d'épuisement qui font perdre la lucidité sur les situations,
- pour faciliter les échanges pluri professionnels, et la réflexion sur la construction d'outils permettant de repérer les risques et les faits de maltraitance à travers une vision commune des actes et paroles constitutifs des faits de maltraitance.

La maltraitance implique une réaction rapide consistant à protéger la victime présumée, faire constater les atteintes s'il y a eu une maltraitance physique, signaler les faits aux autorités de contrôle et à la justice, informer les familles des victimes et/ou de leurs responsables légaux.

Dans ce cadre il convient également de soutenir les victimes, et de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'encontre des personnes mises en cause.

Pour ce faire nous avons mis en place une obligation de recenser et de signaler tous les événements indésirables dans ce cadre nous avons élaboré :

b) Le protocole de signalement

Des actes de maltraitance afin d'informer sans délai les autorités administratives compétentes ayant délivré l'autorisation, ainsi que les autorités judiciaires en conformité avec la circulaire du 12 juillet 2011.

Depuis 2015 un guide associatif de gestion des événements indésirables est disponible au sein des établissements et services.

Cet outil comporte entre autre, le schéma de signalement d'un événement, la fiche de signalement à utiliser au sein de l'association, la fiche spécifique de signalement élaborée par les administrations de contrôle dont celle de la PJJ, une charte d'engagement de signalement.

Le CER s'est approprié l'ensemble de cet outil.

L'affichage des coordonnées du service d'accueil téléphonique (Numéro 119- Enfance en danger) est effectif dans les lieux suivants : bureau des éducateurs et pièce d'activité des jeunes

4. Les objectifs d'évolution

		A court terme 1 à 2 ans	A moyen terme 2 à 4 ans	A long terme 4 à 5 ans
Action 1	Prise en charge des jeunes	Tout en gardant les 2 modes d'accès, harmoniser le mode d'admission sur le site du Climont/Kreuzweg	Structurer l'orientation post CER dans le sens d'une démarche émancipatrice	Avoir une vue d'ensemble sur le devenir des jeunes
		Harmoniser les outils relatifs aux droits des usagers : <ul style="list-style-type: none"> - Livret d'accueil et ses annexes - DIPC. 	Améliorer les outils, garantir le droit des usagers : le règlement de fonctionnement	Des outils adaptés au service du projet
Action 2	La formation	La prise en charge des troubles psychiatriques Approfondir la formation sur la gestion de la violence La sécurité routière	Formation continue d'adaptation à l'emploi en fonction de l'évolution des mineurs accueillis	Formation spécifique en lien avec la programmation d'activité.
Action 3	Le partenariat	Concrétiser le partenariat avec l'éducation nationale	Développer le partenariat avec les centres psychiatriques, Développer le partenariat avec les structures sociales et médicosociales,	L'ensemble des partenariats feront l'objet d'une formalisation par convention
Action 4	Gestion des ressources humaines et financières	Mutualiser les compétences Développer la mobilité intra-équipes	Mettre en place une méthodologie de gestion permettant une efficience des dépenses	Arriver à une cohérence dans l'organisation des ressources humaines, logistique et budgétaire
Action 5	L'évaluation et la démarche qualité	Construction d'indicateurs de résultats en lien avec l'offre de services. Répondre aux préconisations des deux audits	Réactualisation des principes et théories d'intervention	Evaluation interne / Audits 2013



Conclusion

Ce projet est construit pour 5 ans, durant lesquels nous aurons à évaluer la validité de nos objectifs principaux à partir des critères que nous avons déterminés, nos objectifs opérationnels que nous avons énoncés sous forme d'offre de services et pour lesquels nous avons des effets attendus. Il nous appartient de construire rapidement des indicateurs de résultats pour juger de l'efficacité de notre projet au regard des objectifs que nous nous sommes fixés.

Le plan d'action qualité s'échelonne sur 5 ans avec des objectifs que nous pouvons réaliser progressivement comme indiqué dans le tableau.

L'évaluation des objectifs projets et des objectifs plans d'action sont bien entendus liés, et constitutifs de notre démarche continue de qualité en lien avec les deux audits réalisés pour chacun des sites. Les préconisations qui ont été formulées à la suite des 2 audits en 2013 ont été prises en compte ou seront prises en compte (le tableau joint en annexe).

Ce projet a été élaboré dans une première étape avec l'équipe du CER, à partir de groupes de travail qui ont permis aux deux équipes de se rencontrer de travailler ensemble et d'intégrer peu à peu l'idée d'appartenir à un même établissement mettant en œuvre ses missions sur deux sites. Un pré-projet a été établi en équipe de direction, soumis à l'association qui a donné son feu vert pour la poursuite des travaux sur les bases annoncées.

La 2^e étape du projet a consisté à recueillir des éléments complémentaires, à finaliser les objectifs principaux et opérationnels, à vérifier la cohérence de l'ensemble au regard des missions imparties, à veiller à clarifier les effets attendus, afin de pouvoir établir l'impact des pratiques mises en œuvre au regard des objectifs principaux.

Conformément à la recommandation : « Rédaction et animation du projet d'établissement ou de services », la rédaction du document a été confiée à un membre du bureau de l'association, qui a une connaissance de ce type d'établissement et a travaillé en lien avec le directeur et les chefs de service. La relecture du document et sa mise en forme ont été confiées au service qualité de l'association.

Un travail post- rédaction du projet est prévu avec l'ensemble des équipes pour en faire un véritable outil de travail, et un instrument de progrès.



Annexes

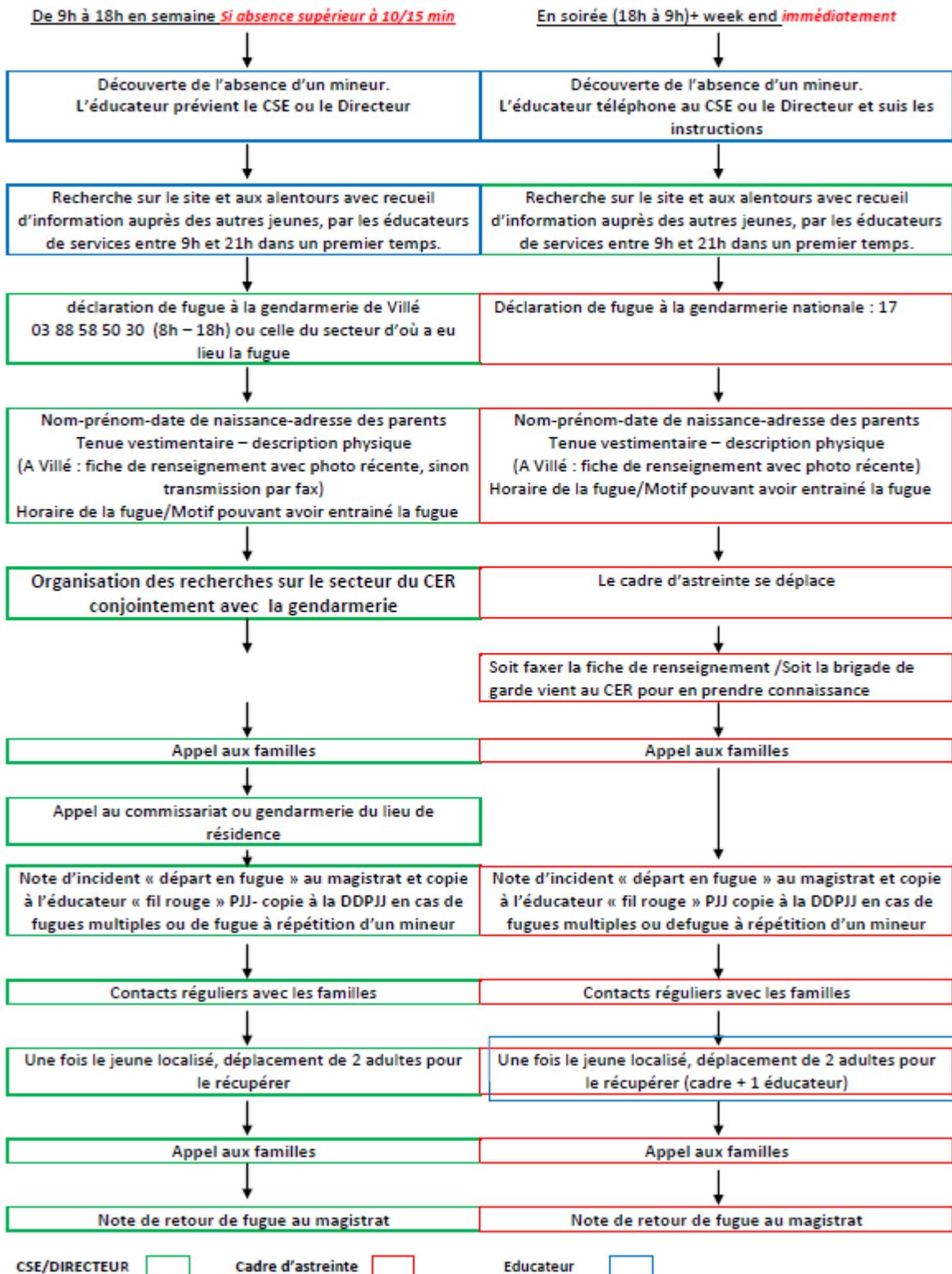
- Tableaux de mise en œuvre des préconisations des audits des 2 CER

CER CLIMONT		Effectué	En voie d'acquisition
1	<ul style="list-style-type: none">Garantir aux mineurs la possibilité de quitter leur chambre sans aide extérieure en cas d'incendie.	X	
2	<ul style="list-style-type: none">Assurer une conservation sécurisée de tous les traitements médicamenteux.	X	
4	<ul style="list-style-type: none">Proposer systématiquement lors des repas une alternative non hallal.	X	
5	<ul style="list-style-type: none">Compléter systématiquement et en totalité les rubriques du DIPC afin de formaliser entièrement les projets individualisés de chacun des mineurs accueillis. Associer la famille du mineur à la rédaction de ce document. Dater et signer le document conformément aux dispositions de la note DPJJ 141/07 en date du 16 mars 2007, sur la mise en œuvre de la loi du 2/02/2002.	X	
8	<ul style="list-style-type: none">Conserver les certificats d'aptitudes aux activités et au sport dans les dossiers individuels des mineurs.	X	
9	<ul style="list-style-type: none">Indiquer systématiquement le nom du cadre d'astreinte sur les documents prévus à cet effet (plannings des professionnels notamment).	X	
10	<ul style="list-style-type: none">Annexer la charte des droits et libertés de la personne accueillie au livret d'accueil du CER.	X	
11	<ul style="list-style-type: none">Trier et classer les contenus des dossiers archivés.	X	
12	<ul style="list-style-type: none">Tenir un registre des admissions, conformément aux dispositions de l'article L331-2 du CASF.	X	
3	<ul style="list-style-type: none">Mettre en œuvre les dispositions relatives aux normes d'hygiène HACCP en cuisine. (<i>site du Climont</i>)		N'a plus lieu d'être
6	<ul style="list-style-type: none">Travailler la mise en œuvre d'un partenariat avec le secteur pédo-psychiatrique afin d'apporter des réponses adaptées aux besoins des mineurs du CER, notamment en cas d'urgence psychiatrique.		X A moyen terme
7	<ul style="list-style-type: none">Travailler à la mise en œuvre d'un partenariat avec l'Education Nationale afin de garantir l'inscription scolaire des mineurs de moins de 16 ans et de développer la dimension scolaire à l'interne du CER.		X A moyen terme

CER KREUZWEG		Effectué	En voie d'acquisition
2	<ul style="list-style-type: none"> Se mettre en conformité avec l'article L311-3 et suivants du Code d'Action Sociale et des Familles relatif à <i>l'exercice des droits et libertés individuels garanti à toute personne prise en charge par des établissements et services sociaux et médico-sociaux</i>, notamment concernant la mise en place du Document Individuel de Prise en Charge, la mise en conformité du règlement de fonctionnement, la charte des droits et libertés de la personne accueillie, la transmission du livret d'accueil et des projets d'activité aux détenteurs de l'autorité parentale. 	X	
3	<ul style="list-style-type: none"> Accueillir uniquement des mineurs sur décisions judiciaires conformément aux textes suivants : <ul style="list-style-type: none"> L'arrêté conjoint (préfecture et conseil général du Bas-Rhin) portant sur la <i>création d'un centre éducatif renforcé, par extension de l'Etablissement Educatif et Pédagogique « Le Château d'Angleterre », situé à Bischheim</i> du 11 Septembre 2009 L'arrêté préfectoral portant habilitation du Centre Educatif Renforcé du Kreuzweg au Hohwald du 3 Mars 2011 	X	
4	<ul style="list-style-type: none"> Sur le plan de la santé, se mettre en conformité avec la législation sur l'usage du tabac dans les établissements à usage collectif – <i>décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif</i>. Mettre en œuvre des mesures d'accompagnement au sevrage tabagique en se référant notamment à l'Institut National de Prévention et d'Education à la Santé (cf. catalogue sur le site www.inpes.sante.fr) et au site www.tabac-info-service.fr. <p>Améliorer les modalités de conservation et d'administration des médicaments.</p>	X	
5	<ul style="list-style-type: none"> Sécuriser l'accès au bâtiment désaffecté situé à l'arrière du bâtiment principal. Améliorer le rangement des pièces du sous-sol du bâtiment principal. 	X	
6	<ul style="list-style-type: none"> Garantir l'intimité et la sécurité des mineurs par l'installation d'un dispositif intérieur de fermeture de leurs chambres compatible avec l'intervention des éducateurs à tout moment. 	X	
8	<ul style="list-style-type: none"> En s'inspirant du principe des « commissions de suivi », initier un travail de réflexion avec la Direction Territoriale Alsace et le Conseil Général pour améliorer la co-construction et le suivi des projets individuels d'orientations des mineurs à l'issue du placement conformément à la lettre du DPJJ intitulée « <i>Mise en œuvre des décisions des conseils de sécurité intérieure du 8 juin 1998 et du 27 janvier 1999 relatives aux centres éducatifs renforcés</i> » datée du 25 Mars 1999 et à la recommandation de l'ANESM datée de décembre 2008 « <i>Les attentes de la personne et le projet personnalisé</i> ». 	X	
11	<ul style="list-style-type: none"> Formaliser les projets d'activités et de camps ainsi que les bilans. 	X	
12	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la traçabilité des effets personnels remis par les mineurs aux éducateurs tout au long du séjour (argent en espèces, téléphones portables...) 	X	
13	<ul style="list-style-type: none"> Veiller à la validité des conventions partenariales. 	X	

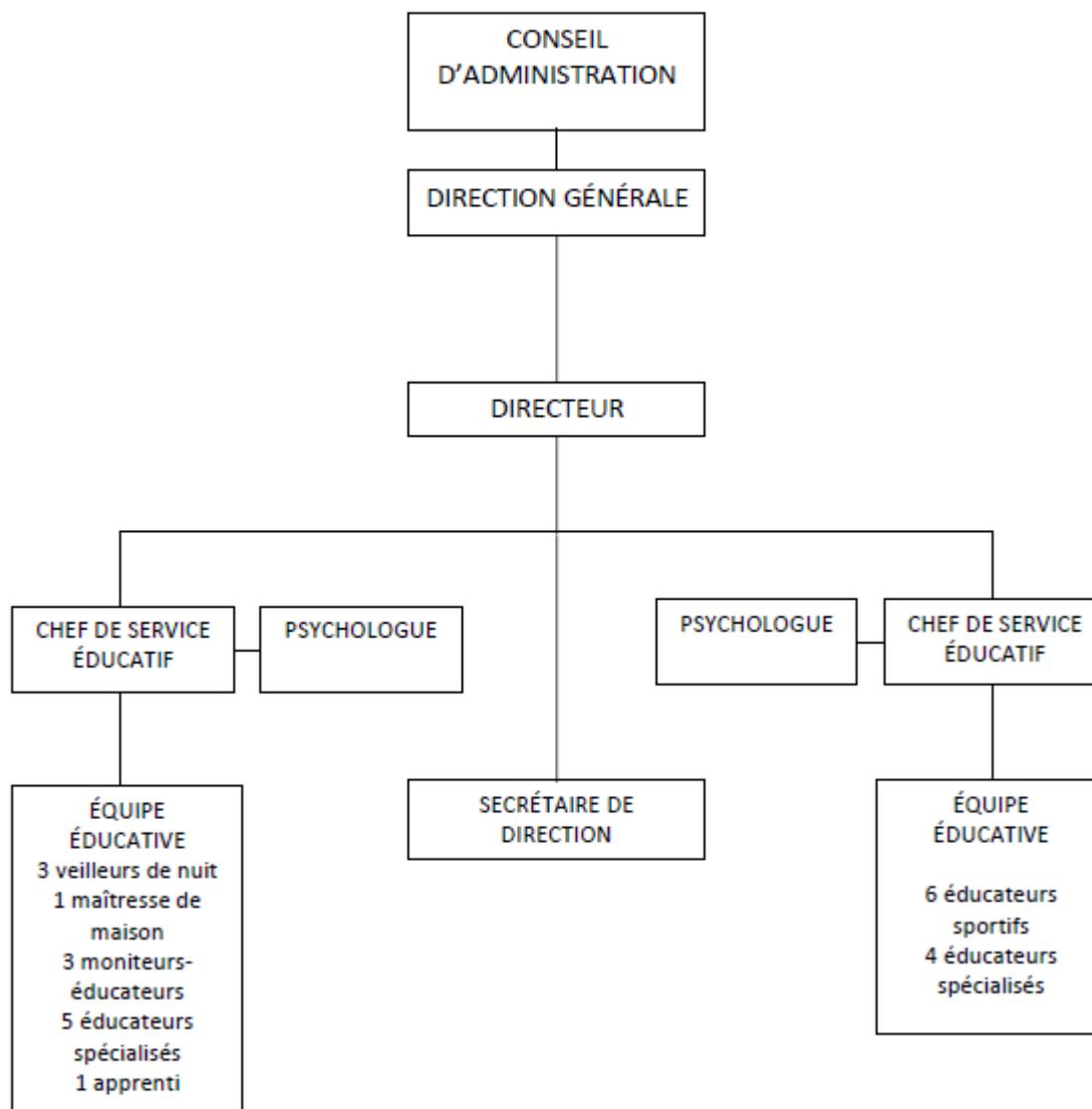
1	<ul style="list-style-type: none"> Rédiger un projet d'établissement dans le respect du Code d'Action Sociale et des Familles en se référant aux recommandations de l'ANESM en la matière. 		X à court terme
7	<ul style="list-style-type: none"> Concernant la scolarité, mettre en adéquation la réalité de fonctionnement avec le plan de service. En lien avec la Direction Territoriale et l'Aide Sociale à l'Enfance, poursuivre avec l'Inspection d'Académie le travail déjà initié pour que l'obligation scolaire due aux mineurs de moins de 16 ans soit respectée dès la prochaine rentrée. Restituer le travail réalisé à l'atelier scolaire dans les rapports de fin de placement adressés aux magistrats et à l'ASE. Distinguer les équipements informatiques pédagogiques de ceux destinés aux professionnels. Remettre systématiquement à chaque mineur le classeur des travaux scolaires réalisés durant le placement en CER. 		X A moyen terme
9	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la traçabilité de la prise en charge du jeune au sein du CER tout au long de son séjour et dans l'archivage après son départ de l'établissement. Se mettre en conformité avec la circulaire interministérielle (justice/culture) du 26 mai 2010 relative à <i>la gestion des archives des services déconcentrés et des établissements relevant de la protection judiciaire</i> (annexe 2). 		X A moyen terme
10	<ul style="list-style-type: none"> Ménager dans le planning des éducateurs un chevauchement des services permettant le passage direct des consignes. 		X A moyen terme

PROCEDURE FUGUE- CER LES SOURCES DU CLIMONT-





ORGANIGRAMME



Organisation de la semaine du service CER KREUZWEG

	lundi			mardi			mercredi			jeudi			vendredi			samedi	dimanche
	groupe 1	groupe 2	groupe 3	groupe 1	groupe 2	groupe 3	groupe 1	groupe 2	groupe 3	groupe 1	groupe 2	groupe 3	groupe 1	groupe 2	groupe 3		
8h30	nettoyage maison			scolaire	resto du cœur ou chantier	equivallé	activité sportive			randonnée			scolaire	resto du cœur ou autre chantier	equivallé		
9h																	
9H30																	
10H																	
10H30																	
11H																	
11H30																	
12H																	
12H30																	
13H																	
13H30													réunion jeune				
14H	Théâtre			scolaire	activité sportive		piscine (ouverture 15h-18h)			judo							
14H30																	
15H																	
15H30																	
16H																	
16H30																	
17H																	
17H30																	
18H																	



Centre Educatif Renforcé
 « Les Sources du Climont »
 13 route des Crêtes
 67220 URBEIS
 Tél. 03 88 57 39 39
 Fax 03 88 57 39 79
 Email : accueil.cerclimont@arsea.fr

PROCESSUS ADMISSION

	Fait	Par qui ?	Quand ?
✓ Accueil Physique/ Visite du site	<input type="checkbox"/>		
✓ Remise du livret d'accueil/ Explication des droits et des devoirs	<input type="checkbox"/>		
✓ Affectation d'une chambre	<input type="checkbox"/>		
✓ Inventaire des effets personnels (liste du trousseau fourni en amont)	<input type="checkbox"/>		
✓ Signature du tableau des effets personnels	<input type="checkbox"/>		
✓ Rangement sous clé des effets personnels (local civil et/ou coffre fort)	<input type="checkbox"/>		
✓ Remise du trousseau de l'établissement (vêtements, chaussures, literie et produits d'hygiène)	<input type="checkbox"/>		
✓ Remise du kit de correspondance (papier, stylo, enveloppe, crayon, timbre...)	<input type="checkbox"/>		
✓ Rappel des règles internes en présence d'un éducateur et du chef de service ou du directeur	<input type="checkbox"/>		
✓ Point santé à l'oral (situation sanitaire vue par le mineur)	<input type="checkbox"/>		
✓ Point famille à l'oral (situation familiale vue par le mineur)	<input type="checkbox"/>		
✓ Point scolaire et insertion	<input type="checkbox"/>		
✓ Réalisation du dossier santé (photocopies des autorisations)	<input type="checkbox"/>		

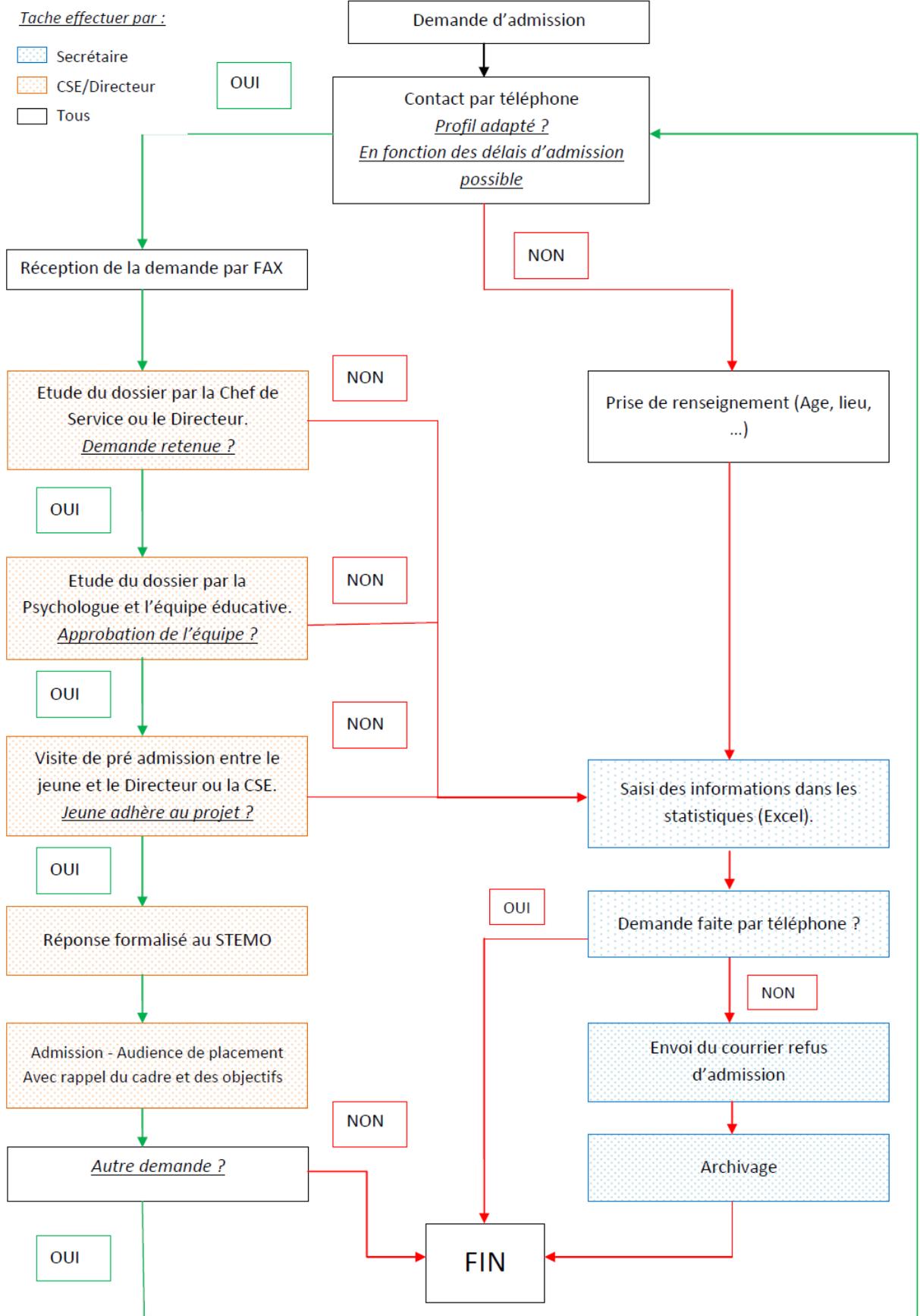




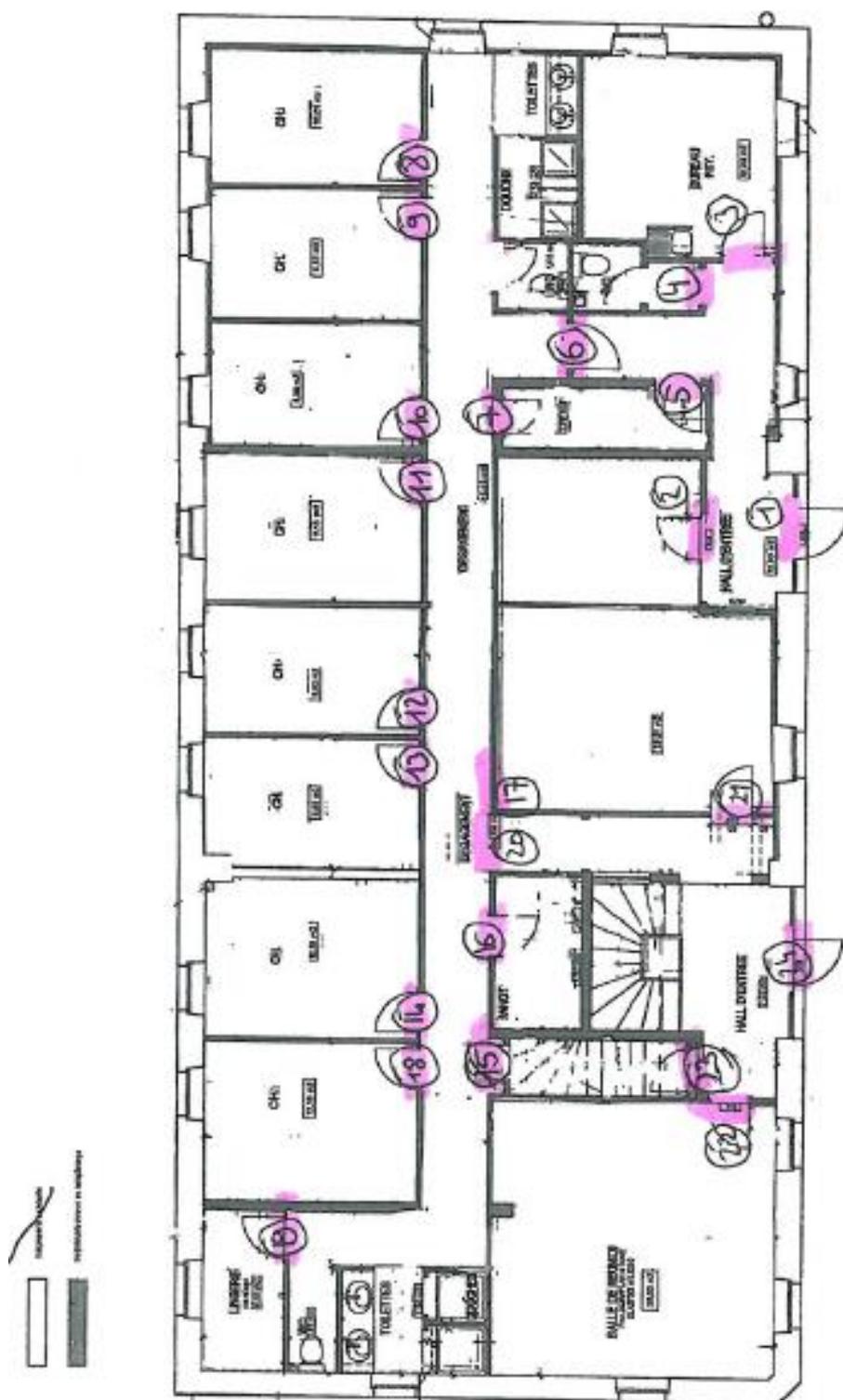
	Fait	Par qui ?	Quand ?
✓ Réalisation de la fiche de renseignements avec photo à l'appui	<input type="checkbox"/>		
✓ Inscription des coordonnées magistrats et parents dans le tableau des coordonnées de correspondance	<input type="checkbox"/>		
✓ Inscription au tableau des tâches communes	<input type="checkbox"/>		
✓ Lors de la 1 ^{ère} réunion de service, affectation d'un éducateur référent avec rappel des échéances	<input type="checkbox"/>		
✓ Prise de RDV médecin pour bilan de santé	<input type="checkbox"/>		
✓ Prise de RDV dentiste pour bilan dentaire	<input type="checkbox"/>		
✓ Premier RDV avec notre psychologue	<input type="checkbox"/>		
✓ Bilan scolaire par l'éducateur insertion	<input type="checkbox"/>		
✓ DIPC dans les 15 premiers jours par l'éducateur référent avec copie à l'éducateur PJJ, au magistrat et à la famille	<input type="checkbox"/>		
✓ Définition du projet global d'accompagnement par le CSE	<input type="checkbox"/>		
✓ Première réunion de synthèse au 1 ^{er} mois de placement	<input type="checkbox"/>		
✓ 1 ^{er} rapport de placement adressé au magistrat et à l'éducateur PJJ	<input type="checkbox"/>		

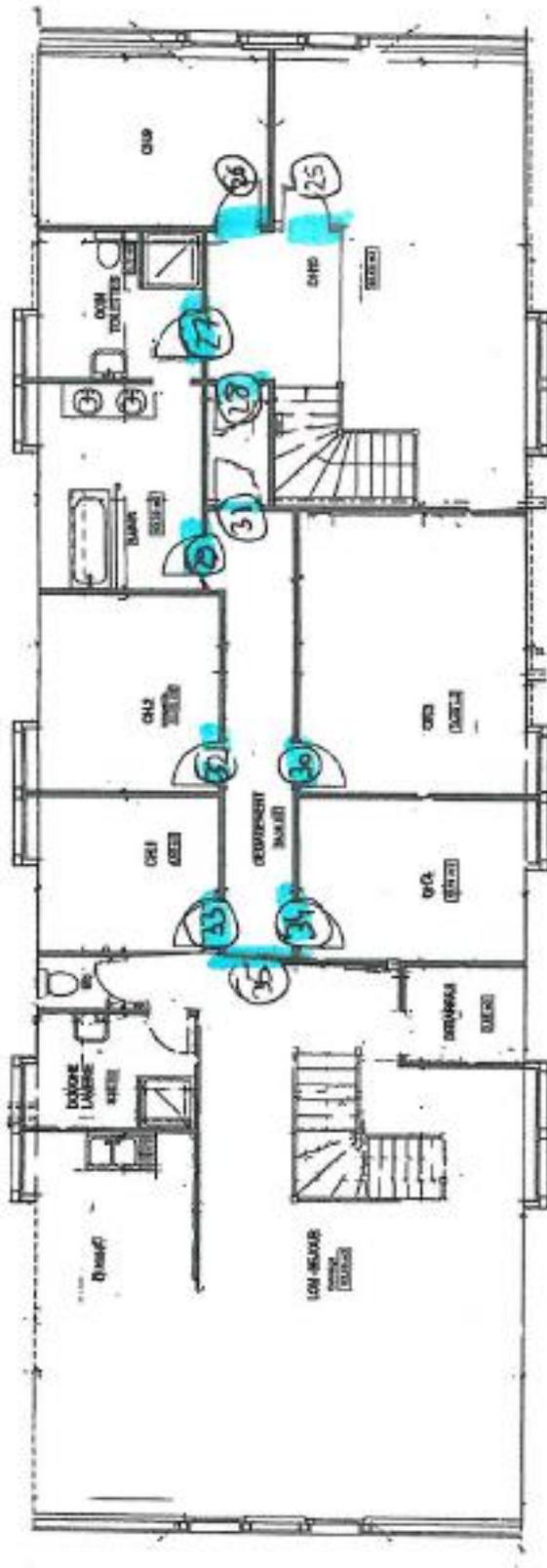


ORGANIGRAMME DE PRESENTATION



PLANS DU CER CLIMONT



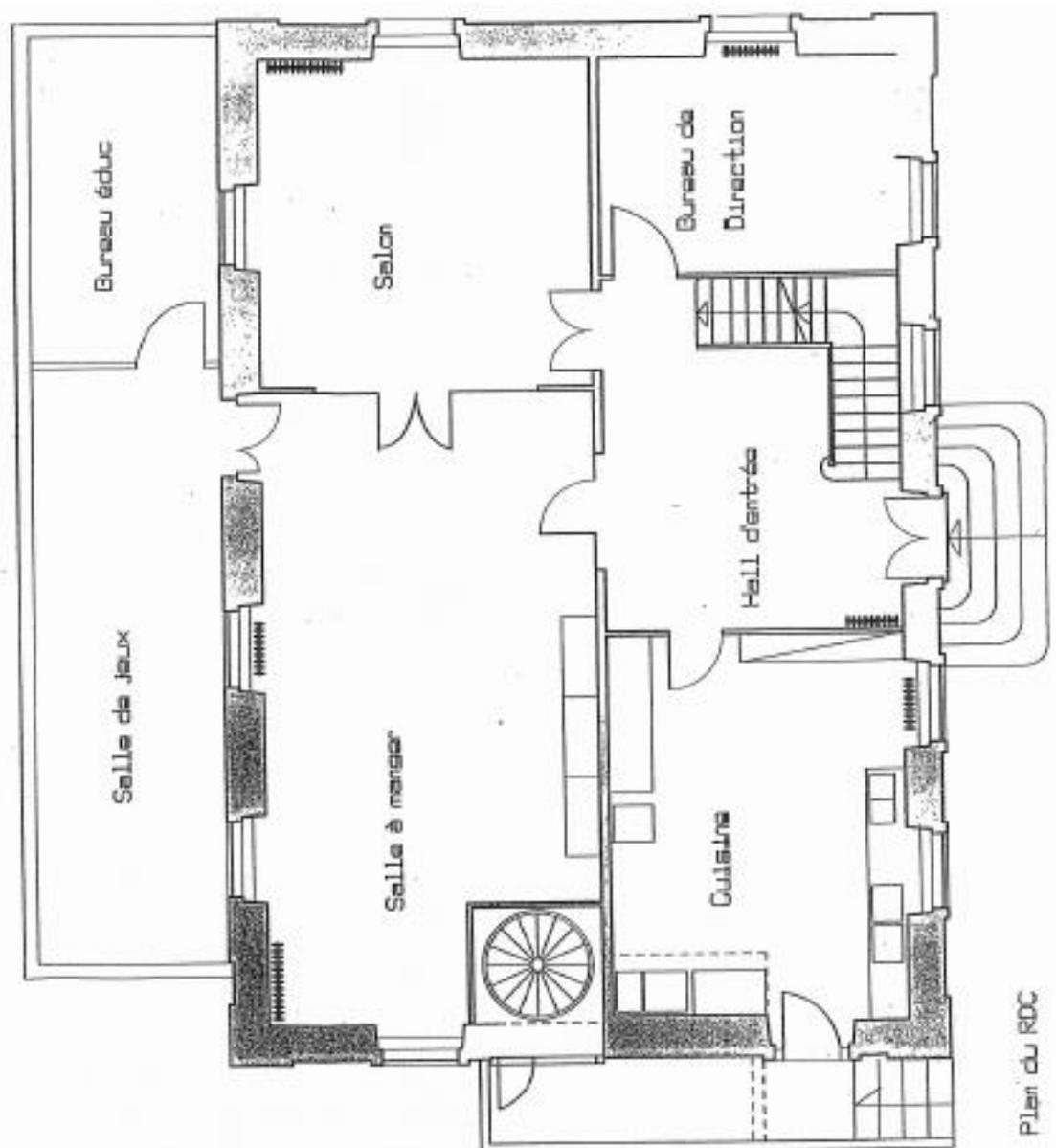


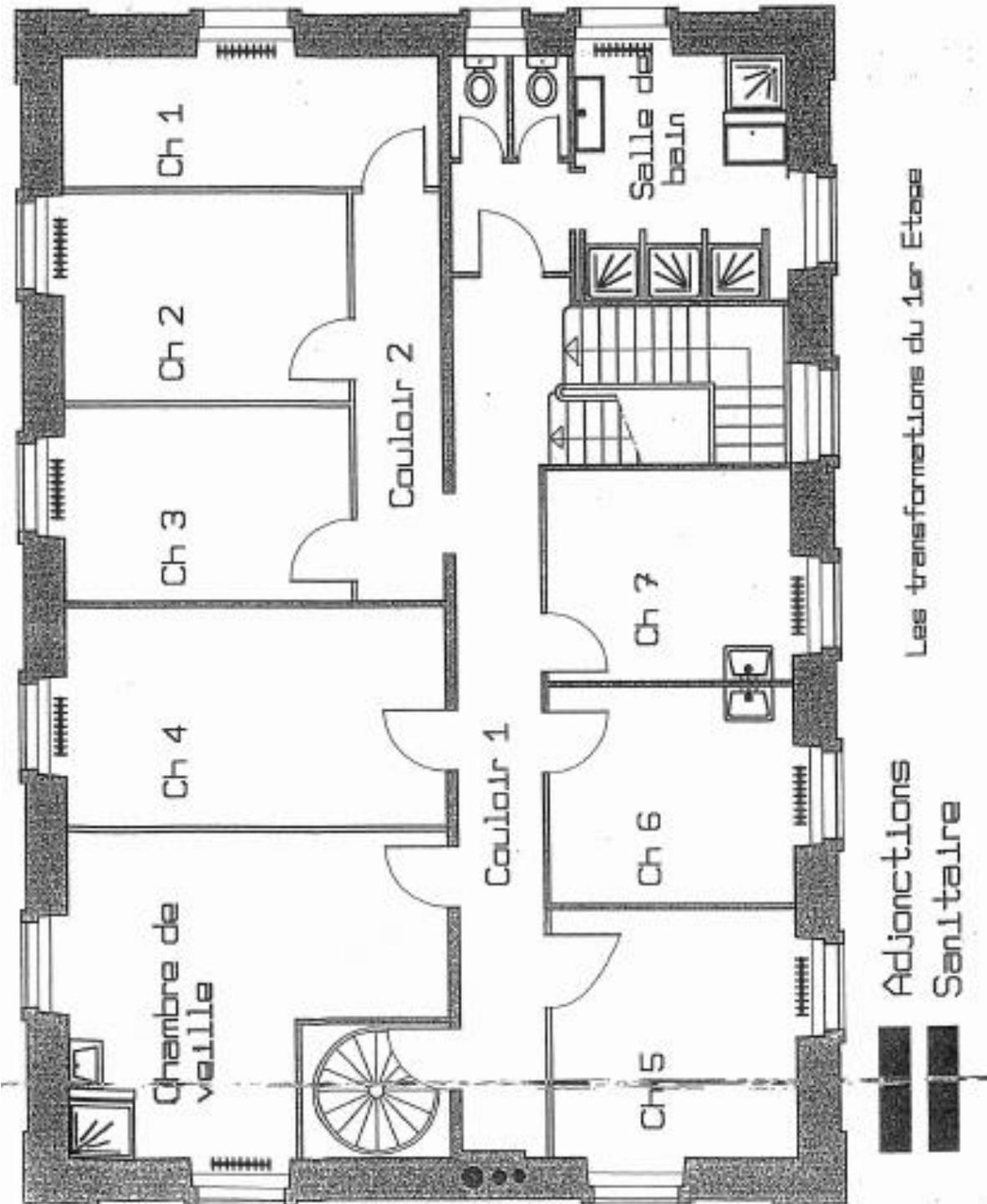
ETAGE

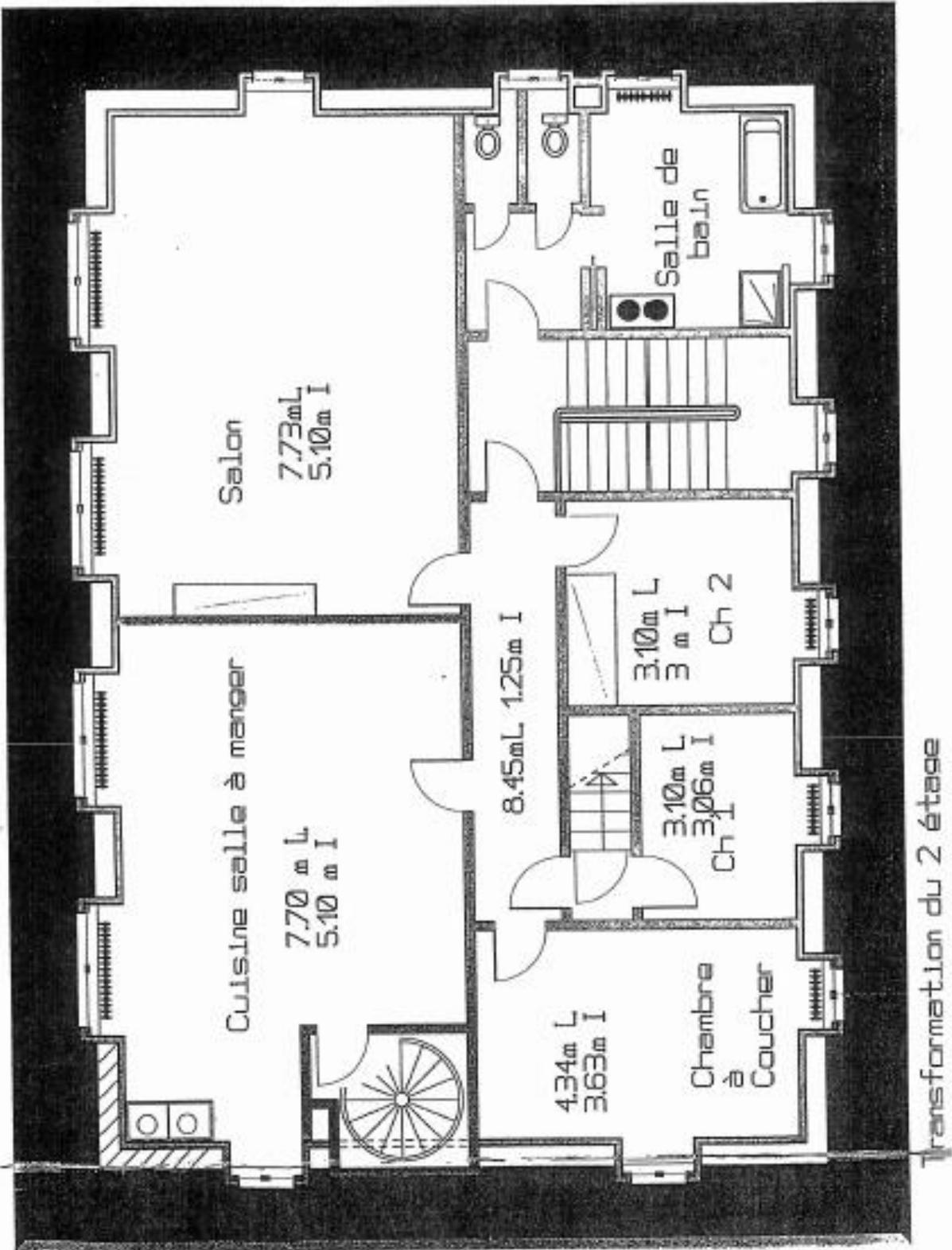


SOUS-SOL

PLANS DU CER KREUZWEG







Transformation du 2^e étage

